



PROVENCE ALPES AGGLOMERATION

Conseil communautaire du mercredi 19 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le douze du mois de février 2025, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente.

Étaient présents : cinquante-quatre conseillers

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc (jusqu'au rapport n°19), BOGHOSSIAN Alex, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoît, CHABALIER Sandrine (jusqu'au rapport n°7, puis à partir du rapport n°17), CHALVET Gilles (à partir du rapport n°3), COCHET Brigitte, COMTE Jean-Paul (à partir du rapport n°2), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DE SOUZA Benoît, DOMINICI Pascale, ESTIENNE Claude, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia (exceptée la délibération n°4), GRAVIERE Remy, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU-HAYER Italo

Était suppléé : un conseiller

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques

Étaient représentés : onze conseillers

ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à MOULARD Damien
 BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo
 BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
 COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
 ESCLAPEZ Nathalie a donné pouvoir à CAZERES Benoît
 HONNORAT Michèle a donné pouvoir à PAIRE Marie Claude
 JOUVES Marc a donné pouvoir à AUZET Guy
 MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
 MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine,
 SAGNIEZ Simone a donné pouvoir à BOYER Christian
 SERY Marie-José a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

Étaient excusés : quatorze conseillers

BALIQUE François
 BASSET Françoise
 EYMARD Max
 FIGUIERE Marie-José
 FLORES Sylvain
 ISOARD Christian
 LAQUET Laura
 PIERI Bernard
 REBOUL Childéric
 RICHAUD Véronique
 RISSO Gilbert
 SAVORNIN Béatrice
 UGNETTO Wendy
 URQUIZAR Danièle

Est nommé secrétaire de séance : René VILLARD

☆☆☆

La séance est ouverte à 17 h 30 par Mme Patricia Granet-Brunello

Mme GRANET-BRUNELLO. - Je vous propose de procéder à l'appel.

Madame Patricia Granet-Brunello procède à l'appel nominatif des conseillers communautaires.

Puisque le quorum est atteint, je vous propose de désigner un secrétaire de séance. Je fais appel à un volontaire pour être secrétaire de séance. [René Villard.]

Je vous propose René Villard.

Nous passons au vote.

[Accord de l'ensemble des conseillers communautaires.]

Je vous remercie.

Compte rendu des décisions

- 2024-054 – Convention de mise à disposition de parcelle privée entre Monsieur Garcin Alain et la Communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération
- 2024-055 – Correction d'erreur matérielle sur les procès-verbaux de mise à disposition par les communes à Provence Alpes Agglomération des actifs et passifs nécessaires à l'exercice de la compétence eau et assainissement
- 2024-056 – Bail de location appartement Abattoir de Digne-les-Bains
- 2024-057 – Location local commercial sis 12 Grande Rue Seyne – Bail précaire commercial
- 2024-058 – Programmation et engagement du FEADER dans le cadre de la mise en œuvre du Programme LEADER Durance Provence 2014-2020
- 2024-059 – Souscription de deux emprunts 2024 pour les investissements du budget principal et de l'abattoir de Digne-les-Bains

- 2024-060 – Convention de servitude entre ENEDIS et Provence Alpes Agglomération pour l'installation d'une ligne électrique souterraine sur la commune de Bras d'Asse, parcelle D 739 / affaire DC25/063002 F7
- 2024-061 – Convention de mise à disposition entre ENEDIS et Provence Alpes Agglomération pour l'implantation d'un poste de transformation sur la commune de Bras d'Asse parcelle D 739 / affaire DC25/063002 F7
- 2024-062 – Convention de prêt d'exposition de la bibliothèque départementale
- 2024-063 – Convention annuelle de partenariat entre la médiathèque François Mitterrand et l'Union Départementale des Associations Familiales des Alpes-de-Haute-Provence
- 2024-064 – Avenant à la convention de mise à disposition de locaux et de moyens matériels au sein de la Maison France Services de Château-Arnoux-Saint-Auban
- 2024-065 – Convention de mise à disposition de locaux et de moyens matériels au sein de la Maison France Services de Château-Arnoux-Saint-Auban avec L'Association Point Rencontre
- 2024-066 – Convention de mise à disposition de locaux et de moyens matériels au sein de la Maison France Services de Château-Arnoux-Saint-Auban avec le Défenseur des Droits
- 2024-067 – Clôture de la régie de recettes du Foyer de ski de fond du Fanget
- 2024-068 – Clôture de la régie d'avances de la crèche intercommunale « Les Petits Santons »
- 2024-069 – Clôture de la régie de recette activités culturelles de la Moyenne Durance
- 2025-001 – Cession à titre gratuit du véhicule de nettoyage de voirie à la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban

Avez-vous des questions sur le compte-rendu des décisions ? [Pas de question.]

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024

Je vais vous demander d'approuver le procès-verbal du 11 décembre 2024. Avant, y a-t-il des questions ou des remarques par rapport à ce PV ? [Pas de question.]

Nous passons au vote.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

La première délibération, concerne la solidarité avec la population de Mayotte.

1. Solidarité avec la population de Mayotte

Madame Granet-Brunello rapporte :

Nous nous sommes proposés de verser à la protection civile, au profit de la population de Mayotte, un don de 10 000 euros.

Y a-t-il des questions ? [Pas de question.]

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Je donne la parole à Marc Bondil pour le débat d'orientation budgétaire.

[Monsieur Jean-Paul Comte entre en séance.]

• • •

2. Débat d'orientation budgétaire

Monsieur Marc Bondil rapporte :

Merci, madame la présidente. Bonjour à toutes et à tous.

Vous avez reçu le document complet du débat d'orientation budgétaire pour 2025. Si vous me permettez, je vais vous faire lecture d'une synthèse et ne vous en livrerai que les points clés. Bien évidemment, si vous avez des questions, je me tiens à votre disposition pour y répondre.

Pour mémoire, le rapport d'orientation budgétaire a pour but de vous fournir des informations relatives à la situation financière de la collectivité. Il doit également vous permettre de débattre des priorités qui seront reprises dans le budget primitif.

Je vous épargnerai le feuilleton des lois de finances, mais ce rapport a été préparé avec prudence et modifié au fur et à mesure des événements et des rebondissements. On peut rappeler que le précédent projet de loi prévoyait une ponction des finances locales très importante évaluée à environ 850 000 euros pour notre agglomération. À ce jour, l'effort que notre agglomération doit faire serait d'environ 500 000 euros.

La situation financière de la collectivité en ce début d'année 2025 est connue avec précision, notamment grâce à une projection des résultats au 31 décembre 2024.

Le résultat dégagé en fonctionnement avant la comptabilisation des opérations d'ordres, comme les amortissements d'immobilisations, est de 4 051 000 euros. Après ces opérations, il est de 2 370 000 euros. Ce qui nous permet de bénéficier d'un résultat de fonctionnement cumulé de 7 459 000 euros.

Quant au résultat en investissement, il est de 1 752 000 euros et en cumulé, il est de moins de 846 000 euros.

La collectivité conserve donc une situation financière saine et un niveau d'investissement correct et favorable à ses projets. L'objectif est donc de préserver, comme les années précédentes, l'équilibre entre le maintien d'un service public de qualité et l'effort d'investissements nécessaire pour répondre aux enjeux de la transition écologique, notamment dans le domaine des déchets et des bâtiments, et accompagner le développement du territoire tout en conservant une marge de manœuvre pour faire face à un éventuel prélèvement en faveur du redressement des finances publiques.

Après des premiers exercices marqués par la construction de la collectivité par fusion de cinq communautés de communes en 2017, l'harmonisation des statuts et d'importants transferts de compétences, dont l'eau et l'assainissement, la collectivité est en phase de stabilisation.

Aucun nouveau transfert de compétences n'est prévu en 2025, mais une modification des attributions de compensation liées à la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » est envisagée. Ceci, d'ailleurs, a été abordé lors de la dernière conférence des maires.

L'analyse des différents postes de dépenses et de recettes que vous avez pu lire illustre l'effet ciseaux avec des dépenses qui ont tendance à augmenter plus vite que les recettes.

Une précision importante : la lecture de certaines évolutions est compliquée par le changement de nomenclature comptable en 2024, dite M57. Au niveau du plan comptable, les comptes sont un peu différents, et il faut voir sur la globalité.

Comme vous le savez, de nombreuses réformes ont impacté les montants de fiscalité encaissés par les intercommunalités à fiscalité propre depuis 2021 comme la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la modification du mode de calcul de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et en 2023, la perte de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) remplacée par une fraction de la TVA.

Donc, après avoir perdu son pouvoir de taux sur la taxe d'habitation des résidences principales, les impôts sur lesquels l'agglomération conserve un pouvoir de taux sont la taxe foncière sur les propriétés non bâties qui génère un faible rendement, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la cotisation foncière des entreprises, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe GEMAPI.

Je rappelle les taux actuels applicables :

- taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 14 %
- taxe sur le foncier bâti : 4,68 %,
- taxe sur le foncier non bâti : 6,72 %,
- cotisation foncière des entreprises : 30,25 %,
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 7,86 %,
- taxe GEMAPI : basée sur un produit de 800 000 euros.

Nous vous proposons de bâtir le budget 2025 sans hausse de taux, malgré la baisse des recettes reçues de l'État.

Les dotations et participations devraient être identiques à l'année 2024.

Pour les ressources humaines, vous avez le tableau récapitulatif des effectifs. Il n'y a pas d'évolutions significatives en termes d'effectifs. En revanche, la masse salariale va augmenter sous l'effet des cotisations de retraite supplémentaires imposées aux collectivités : + 3 points pendant quatre ans à compter de 2025.

Concernant la dette de la collectivité, celle-ci est sécurisée et les taux sur les emprunts sont principalement à taux fixe.

La collectivité conserve un faible niveau d'endettement.

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette totale de Provence Alpes Agglomération s'élève à 23 millions d'euros, dont 12 millions d'euros pour le budget principal.

À noter que l'annuité de la dette en capital a baissé de 342 000 euros depuis 2020. La collectivité n'a pas de ligne de trésorerie ouverte pour aucun de ses budgets.

Un ratio que nous surveillons attentivement est l'épargne nette, car il mesure la capacité à investir.

La capacité d'autofinancement nette est déterminée après paiement des emprunts. Elle s'établit à 2,7 millions d'euros, soit 5,68 % des recettes réelles de fonctionnement, et elle est en baisse mesurée par rapport à 2023.

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne brute et la dette.

Le ratio de désendettement s'établit à un peu plus de trois ans à la fin 2024 pour le budget général, et est en repli par rapport à 2023. Il faut souligner que nous sommes dans une zone très peu risquée. Le seuil d'alerte est fixé à douze années.

Comme je vous l'ai expliqué plus tôt, les dépenses de la collectivité, bien que maîtrisées, ont tendance à augmenter plus rapidement que ses recettes sous l'effet des non-compensations à l'euro des réformes fiscales et d'une progression des dotations en deçà de l'inflation.

J'aborde le chapitre des investissements. Un effort très important continuera d'être porté sur les investissements avec toujours un effort en faveur de la transition écologique comme :

- la rénovation des bâtiments, l'amélioration de la gestion des déchets, la mobilité douce et autres,
- la protection des populations que sont les travaux pour les eaux pluviales, la prévention des inondations,
- l'amélioration du service aux habitants et de l'attractivité du territoire comme l'établissement thermal, le musée Promenade, l'amélioration des sentiers de randonnée, et autres.

À noter également des investissements en faveur de la voirie des parcs d'activités.

Nous espérons qu'une partie des investissements réalisés permettra en outre de faire des économies de frais de fonctionnement. Nous prévoirons également les crédits nécessaires au renouvellement du matériel et aux grosses réparations.

Je vais aborder rapidement les budgets annexes.

❖ Parcs d'activités

Sur la zone de La Cassine, les travaux devraient intervenir en 2025/2026 en vue de poursuivre la commercialisation de cette zone en tenant compte des contraintes environnementales.

❖ Les abattoirs

♦ Abattoir de Digne-les-Bains : Malgré la conjoncture nationale défavorable, l'abattoir de Digne-les-Bains a retrouvé une hausse sur les tonnages au-dessus des 416 tonnes. La salle de découpe maintient son tonnage à l'identique de 2023. Le chiffre d'affaires a ainsi progressé de 7,5 %.

Ces bons résultats et une bonne maîtrise des dépenses vont générer un résultat excédentaire d'environ 87 000 euros après deux années consécutives de déficit annuel.

♦ Abattoir de Seyne : cet équipement a été remis en service fin 2024 par une délégation de service public conclue avec un groupement d'éleveurs du pays seynois.

❖ Transports urbains

Le résultat cumulé de cette activité est positif d'environ 850 000 euros.

Le budget 2025 connaîtra une hausse de ses dépenses, due aux contrats de maintenances des quatre bus hybrides bio carburant/électricité acquis en 2023 et 2024, compensée en partie par la baisse des dépenses d'entretien et de réparation des anciens véhicules, due également aux frais financiers induits par la souscription de l'emprunt en 2024, dont les remboursements vont commencer en 2025.

En 2025, il sera proposé de mener une expérimentation du transport à la demande, en coopération avec le CEA de Cadarache, la Macif et Toyota, vers les maisons de santé pour une dépense nette d'environ 75 000 euros.

❖ Barrage de Vaulouve

En 2024, la réhabilitation complète de la station de pompage a été réalisée afin de permettre l'approvisionnement en eau des activités agricoles pendant la période estivale et de réduire le coût de fonctionnement.

L'étude globale de sécurisation a été achevée en 2024. Elle donnera lieu à l'engagement d'une mission de maîtrise d'œuvre en 2025 pour des travaux à l'horizon 2026-2028. La collectivité travaille en collaboration avec les services de l'État à une amélioration de cet ouvrage ancien qui permet l'irrigation agricole de la vallée des Hautes Duyes.

❖ Eau et Assainissement

La revalorisation des tarifs en 2024 va permettre d'améliorer les recettes en 2025 et ainsi continuer les travaux et les nombreux investissements nécessaires à notre territoire en ciblant prioritairement les secteurs ou points noirs dans lesquels les casses sont fréquentes, la finalisation des mises en place de compteurs individuels et la sécurisation de certains sites.

En termes d'assainissement des eaux usées, l'acquisition de moyens de débouchage interne sur le pôle de Digne-les-Bains permettra de limiter le recours à la sous-traitance pour les désobstructions, et d'assurer en interne une démarche d'entretien préventif des points noirs du réseau et des postes de refoulement.

Les investissements doivent s'intensifier, notamment pour les renouvellements des stations d'épuration traitement ayant fait l'objet de mises en demeure par les services de l'État. Les renforcements des équipes de 2024 ont permis d'améliorer l'auto-surveillance des stations d'épuration : ces efforts se poursuivront en 2025 pour se mettre complètement au niveau des obligations de suivi des ouvrages imposées par les évolutions de réglementation en la matière. Les schémas directeurs seront lancés dans certaines communes

Une recherche d'optimisation énergétique des stations d'épuration à boues activées sera engagée afin de réduire la consommation énergétique de ces ouvrages, plus gros consommateurs du service.

Pour conclure cette présentation synthétique, la collectivité conserve donc des résultats financiers très satisfaisants, ainsi qu'un faible niveau d'endettement. Cependant, sous l'effet de l'inflation et du ralentissement de la progression des recettes, ce résultat est en baisse par rapport à 2023. Même si l'inflation semble ralentir, la collectivité reste confrontée à l'augmentation des coûts des fournitures et services, mais conserve les marges de manœuvre nécessaires pour financer son programme d'investissements.

Le budget qui vous sera présenté et proposé lors d'un prochain conseil sera ambitieux, prudent et réalisable, mais aussi à l'équilibre. Ce qui est obligatoire et qui nous semble logique à nous les élus de terrain

Je remercie tous les services à qui nous demandons de mesurer, de contrôler toutes les dépenses et de faire des économies tout en conservant les services à nos habitants.

Je remercie aussi plus particulièrement le service finances dirigé par Mme Mireille Espitalier et Mme Cécilia Chevalier (DGS) avec qui je collabore au quotidien avec grand plaisir. Leur travail n'est pas facile, il faut savoir s'adapter et vite aux différentes situations que nous imposent nos élus d'en haut. Merci beaucoup.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Merci, Marc. Y a-t-il des questions ou des interventions sur ce débat d'orientation budgétaire et sur ces éléments ?

M. SÉJOURNÉ.- Bonsoir à tous. Le débat d'orientation budgétaire est un débat important. Sans revenir sur tout ce qui a été dit par notre rapporteur, dont je salue la concision et la précision, je rappellerai tout de même un petit peu le contexte national et international.

Si aujourd'hui, notre collectivité territoriale va voir sa dotation d'État diminuer fortement, c'est bien parce que cette situation nationale et internationale est mal gérée.

Je ne vais pas revenir sur la situation internationale, la France a malheureusement peu de moyens pour se faire entendre des États-Unis, de la Russie, de la Chine, de l'Inde et des autres dominants de ce monde. Du

fait de la situation de l'Europe fragilisée par l'instabilité politique de pays comme la RFA et la France, les marges de manœuvre sont infimes.

Ceci dit, je rappellerai tout de même deux choses. Depuis l'an 2000, depuis ce millénaire, la dernière fois où le budget de la Sécurité sociale était à l'équilibre, c'était sous le gouvernement Jospin. Le commerce extérieur en excédent, c'était aussi sous le gouvernement Jospin. Depuis lors, pendant vingt ans, la droite et la « macronie » ont gouverné ce pays avec ce que l'on appelle la politique de l'offre. L'an dernier, un déficit a une fois de plus fait écrouler les plafonds.

Lorsque l'on regardait les présentations de ce rapport d'orientation budgétaire, je me rappelle ce qu'il a été dit l'an dernier, et je pense vous l'avoir dit, que les prévisions du gouvernement étaient fausses, étaient erronées. Je vous rappelle tout de même que cette année, nous sommes déjà au quatrième trimestre de l'année 2024 en période de récession économique. L'Allemagne est en récession économique depuis deux ans. Les rentrées budgétaires ne vont pas être à la hauteur de ce que prévoit le gouvernement. Au vu de la situation géopolitique internationale, je pense que l'inflation va repartir, même si elle est actuellement à peu près stabilisée.

Le chômage, lui aussi, malheureusement, va repartir avec les pressions et la nécessité, sans doute au niveau de la situation géopolitique, de renoncer à ce que l'on appelle la course aux armements. On y est contraint. Il faudra le faire.

Dans ce cadre-là, je vais revenir un petit peu sur ce que nous pouvons faire au niveau de Provence Alpes Agglomération. Je sais bien que c'est trivial, mais quelque part, je me suis rendu compte en comparant les chiffres 2020-2024 ; 2020, début de cette mandature, que les dépenses à caractère général se sont accrues de 35 %, que les dépenses salariales se sont accrues de 19 % et que toutes les dépenses comprises de 20 %.

On voit bien que tout ne va pas comme on le veut et que dans ces dépenses à caractère général, ce qui, entre guillemets, nous gêne beaucoup, c'est la croissance des dépenses d'assurance, des dépenses d'assurances énergétiques sur la période, pas sur la dernière année. Là-dessus, ici non plus, on n'a pas trop la main.

Par contre, ailleurs, on a sans doute, et je vous l'avais déjà dit à un moment, quand on a pris du retard sur le traitement des ordures ménagères, en faisant des choix tardifs et peut-être pas les meilleurs, cela a grevé aussi nos dépenses générales, puisque nous avons des tonnages qu'il faut enfouir qui coûtent cher encore. On aurait commencé cela plus tôt, cela aurait coûté moins cher. Nous avons les achats en matériel qui coûtent plus cher aujourd'hui qu'il y a quatre ou cinq ans.

Pour les dépenses salariales, je rappelle qu'en 2017, quand Provence Alpes Agglomération a été créée, il y avait environ 268 emplois. Aujourd'hui, il y en a plus de 305, et si l'on rajoute la régie des eaux et ceux qui sont mis à disposition du théâtre Durance, on arrive à 327. Cela fait donc une forte croissance de ces dépenses. J'ai été délégué salarié, je sais ce que cela veut dire. Je pense que ce personnel fait un bon travail. Il est nécessaire, mais là aussi, il y a des moyens peut-être de mieux cadrer les choses et de faire attention.

En ce qui concerne la gestion de la dette, je suis entièrement d'accord avec le rapporteur : elle est mieux gérée. Cela se passe très bien et c'est une bonne chose. C'est tant mieux.

En revanche, au niveau des investissements, ils sont repartis sur différents projets. Je pense qu'à un moment, il faudra peut-être donner des perspectives plus dynamiques et plus portées sur l'ensemble du territoire.

Je vais vous donner un exemple, puisque je vous ai dit tout à l'heure au départ de ce débat, puisque c'est un débat d'orientation budgétaire que nous sommes une collectivité territoriale qui travaille avec d'autres collectivités territoriales. Aujourd'hui, je ne me fais pas d'illusion. J'ai entendu le président de la Région lorsqu'il est venu au Congrès départemental des maires faire ses annonces.

J'ai bien compris qu'une majorité des financements publics que l'on pouvait obtenir de ce côté-ci allait être engagée par ce que l'on appelle les Jeux olympiques 2030. J'ai aussi entendu la présidente du Département et sa volonté dans les dépenses non obligatoires de sa collectivité territoriale de prioriser ce qu'elle appelle l'espace lumière. Donc, sur ces deux choix majeurs de nos partenaires, nous sommes un petit peu hors-jeu.

Là aussi, il y a des choix politiques que l'on ne peut pas partager, parce que quelque part, je n'ai rien contre les Jeux olympiques quand on les veut durables et résilients, mais je ne pense pas qu'il soit nécessaire de construire une patinoire olympique à Nice, alors qu'il existe de très bons équipements publics à Gap, à Grenoble ou à Lyon. Lorsque l'on choisit Nice, c'est un choix politique pour faire plaisir à certains. Lorsque l'on valorise aussi, par exemple, les investissements comme à Briançon, au Fort des Têtes.

Mme GRANET-BRUNELLO.- S'il vous plaît, Monsieur Séjourné, recentrez-vous sur Provence Alpes Agglomération.

M. SÉJOURNÉ.- Je me recentre. Quand ces équipements sont prévus, promus, valorisés, on oublie d'autres équipements publics qui auraient pu aider notre territoire comme, par hasard, relancer l'axe Sisteron Grenoble qui nous permettrait de faire une ouverture et puis dans le cadre des Jeux olympiques relierait les Alpes du Nord aux Alpes du Sud. C'est oublié, ce n'est pas porté. C'est dommage de laisser cela comme ça.

De la même façon, quand on fait une politique de la montagne qui oublie des vallées de moyenne montagne, des vallées des Préalpes, comme la Vallée de la Blanche, de Haute Bléone ou du Bès, c'est souvent des choix que l'on ne peut pas porter.

Il faudra bien qu'un jour ou l'autre, dans cette collectivité qui doit devenir une collectivité de projets, on essaie de prendre en compte ces aspects du territoire qui fédéreraient davantage que ce qui nous est proposé par l'État, la Région ou les Départements.

Merci de votre écoute.

M. BONDIL.- Pour les charges à caractère général, ce sont des charges de fonctionnement. Si l'on fait la moyenne, le ratio sur les cinq années entre 2020 et 2024, elles ont augmenté globalement de 19 % sur la totalité.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. REINAUDO.- Bonsoir. Je voulais juste intervenir par rapport aux augmentations de charges de personnel. Comme vous l'avez bien précisé, Monsieur Séjourné, depuis 2017, il s'est passé beaucoup de choses dans la collectivité.

Primo, il y a tout de même des transferts de compétences voulus ou non que nous avons pris, notamment le transfert de l'eau, le transfert de la compétence GEMAPI, donc beaucoup de choses, beaucoup de contrats notamment, comme nous allons en parler tout à l'heure, du contrat d'avenir pour les communes, etc.

Nous avons été obligés de recruter du personnel, mais si vous regardez en pourcentage, par rapport aux charges générales, je peux vous assurer qu'au niveau du personnel, nous sommes très vigilants. Nous regardons beaucoup de choses. Nous embauchons lorsque c'est vraiment utile et très utile. Nous regardons cela d'un bon œil.

Secundo, vous n'avez pas oublié non plus qu'il y a eu des augmentations que l'État nous a imposées au niveau du personnel. Je pense que c'est très bien aussi, mais si l'on tient compte des augmentations des charges de personnels, il faut tenir compte aussi du contexte au niveau national qui nous oblige aussi à certaines augmentations. Mais, rassurez-vous, au niveau du personnel, nous avons une gestion qui est stricte et bienveillante.

M. BONDIL.- Il y a eu aussi entre-temps les eaux pluviales qui ont été transférées.

Mme COSSERAT.- Je voulais souligner tout le travail fait pour les coûts évités. Il y a eu un gros travail au niveau de l'agglomération. Je pense que cela doit être une fierté pour notre territoire sur les coûts évités :

- sur les déchets évidemment, puisque nous avons réduit de 31 % le tonnage depuis l'année dernière sur les ordures ménagères, c'est tout de même remarquable ;
- sur l'éclairage ;

- sur l'énergie avec beaucoup de travail dans les bâtiments pour améliorer la performance énergétique.

Ce qui est dommage, c'est que nous n'avons pas une pleine mise en valeur de cela dans les chiffres, parce qu'en même temps que nous avons limité nos coûts, nos tonnages et nos consommations énergétiques, il y a le coût de l'enfouissement et le coût de l'énergie qui ont augmenté. Mais, si nous n'avions pas fait tout ce travail, la facture serait beaucoup plus importante et je crois que c'est tout de même à souligner, parce que cela mobilise aussi beaucoup de personnes.

L'agglomération s'est renforcée sur ces sujets-là pour que nous ayons aussi l'ingénierie pour pouvoir mener ces projets-là. C'était nécessaire. Quelque part, je dirai qu'il y a des investissements en ressources humaines qui rapportent et je suis convaincue que c'est le cas. Je voulais le souligner.

Je voulais aussi dire qu'il y a des perspectives que nous bénéficions du fait d'être un territoire engagé pour la transition écologique. Nous sommes un territoire labellisé et il semblerait que les territoires labellisés qui s'engagent dans un Plan Climat Air-Énergie bénéficiaient demain d'une bonification de la part de l'État à hauteur de 4 euros par habitant. En ce qui nous concerne, 50 000 habitants, cela fait 200 000 euros.

J'espère que nous allons pouvoir se positionner et qu'il y aura un engagement qui sera tenu par l'État sur cet aspect-là. Cela nous ferait une ressource supplémentaire pour aussi aller encore plus loin dans ce domaine de la transition.

M. FIAERT. - Merci, madame la présidente. Pour clore peut-être le sujet sur les ressources humaines, Monsieur Séjourné, vous avez évoqué la mise à disposition de personnel au théâtre Durance. Cela concerne une personne dont le salaire est complètement remboursé par la structure association théâtre Durance.

Mme GRANET-BRUNELLO. - Y a-t-il d'autres interventions ?

[*Pas d'intervention.*]

Avant de dire qu'il a été acté, je voudrais peut-être rajouter que nous sommes une communauté de projets et une communauté de services. Nous avons une gestion rigoureuse des ressources humaines et ce qui est recruté l'est, parce que c'est utile et nécessaire. Nous en avons besoin pour continuer à avancer sur les projets que nous portons tout en travaillant sur ces missions transversales, notamment liées à la transition écologique, qui traversent toutes les compétences et d'autres aussi.

Je pense que dans le contexte actuel, nous pouvons tout de même être fiers du rendu cette année du débat d'orientation budgétaire quand on mesure justement ce qui se passe au niveau national et international. Nous tenons la rampe. Nous pouvons nous en satisfaire et être contents.

Je vous prie d'acter que ce débat a bien eu lieu.

L'assemblée prend acte du débat d'orientation budgétaire.

[*Monsieur Gilles Chalvet entre en séance.*]

Je redonne la parole à Marc Bondil sur la convention de gestion entre la commune de Digne-les-Bains et la communauté d'agglomération sur la mission du contrôleur de gestion.

3. Convention de gestion entre la commune de Digne-les-Bains et la communauté d'agglomération, Provence Alpes Agglo / Mission de contrôle de gestion

Monsieur Marc Bondil rapporte :

Merci, madame la présidente.

Les articles L. 5116-7-1 et L. 5215-27 du code général des collectivités territoriales reconnaissent aux communautés d'agglomération la possibilité de confier par convention à une commune membre la question de certains services.

Dans ce contexte, pour répondre à un besoin d'optimisation des ressources et des compétences, la communauté d'agglomération sollicite la commune de Digne-les-Bains pour assurer les missions relatives à la démarche de contrôle de gestion. La convention de gestion proposée en annexe a pour objectif de préciser les modalités d'intervention de la commune.

Les missions de contrôle de gestion sont les suivantes (vous les avez sur une liste, je ne vais pas toutes les reprendre).

Le conseil aux décideurs et aux services, l'optimisation de l'action publique au regard des objectifs définis, des moyens engagés, des résultats d'activités, et enfin la diffusion d'une culture de gestion au sein de l'agglomération.

Le coût annuel desdites prestations est évalué à la somme de 13 200 euros correspondant à un forfait de 320 heures de travail par an.

À noter que ce conventionnement n'entraîne pas un transfert de compétences et peut être conclu sans publicité ni mise en concurrence au regard de la jurisprudence. La convention sera conclue pour une durée d'un an renouvelable deux fois par accord express réparti.

Il est proposé :

- d'approuver le principe de la conclusion d'une convention de gestion de services entre la commune de la Digne-les-Bains et la communauté Provence Alpes Agglomération, telle que jointe en annexe,
- d'autoriser madame la présidente ou son représentant à signer la convention et tout document y afférant.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Avez-vous des questions ? *[Pas de question.]*

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

Je vais laisser la présidence de la séance à ma première vice-présidente, Carole Toussaint, pour le point 4 sur la délégation de service public du cinéma centre culturel Simone Signoret et je vais sortir.

Je me déporte complètement de cette délibération après avis pris au niveau des juristes, dans la mesure où un des candidats a des liens contractuels avec la Ville de Digne-les-Bains et étant dans l'exécutif de part et d'autre, cela devenait un peu compliqué. Je quitte la séance.

Madame la présidente quitte la salle.

La séance se poursuit sous la présidence de madame Carole Toussaint.

Mme TOUSSAINT.- Sur la délibération du centre culturel Simone Signoret : délégation de service public, Marc continue.

♦♦♦

4. Cinéma du centre culturel Simone Signoret – Délégation de service public

Monsieur Marc Bondil rapporte :

Par délibération numéro 27 du 26 juin 2024, le conseil communautaire a autorisé madame la présidente à lancer une procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes pour la gestion en contrat de concession du cinéma, propriété de l'agglomération sur le territoire de la commune de Château-Arnoux.

La commission de délégation des services publics s'est réunie fin novembre 2024 pour examiner les deux candidatures et offres reçues de la société Ciné espace évasion et de l'association le Cinématographe.

La commission a proposé d'engager des négociations avec les deux candidats.

Une audition des candidats a été organisée le 5 décembre 2024. À l'issue de celle-ci, un questionnaire complémentaire leur a été adressé auquel les candidats ont apporté des précisions demandées.

Le rapport d'analyse de la commission et le compte rendu détaillé de la procédure sont annexés au présent.

Après négociation, il s'avère que l'offre présentée par l'association le Cinématographe est classée première et doit être considérée comme économiquement plus avantageuse. Le contrat établi pour une durée de cinq années est aussi joint en annexe.

Il est précisé que madame la présidente s'est déportée pour ce dossier. Un des candidats étant en relation avec la Ville de Digne-les-Bains, elle ne prend pas part à cette délibération.

Il vous est proposé :

- d'approuver le choix de l'association le Cinématographe,
- d'approuver le contrat de délégation de service public portant gestion du cinéma du centre culturel Simone Signoret, tel qu'annexé au présent,
- d'autoriser madame la première vice-présidente à signer le contrat de concession de service public avec l'association le Cinématographe,
- d'autoriser madame la première vice-présidente à signer tout document relatif à cette délégation de service public avec la société.

Mme TOUSSAINT.- Merci, Marc. Avez-vous des remarques ou des questions par rapport à cette délibération ? *[Pas de question.]*

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

Mme TOUSSAINT.- Nous pouvons faire rentrer madame la présidente. Patricia va reprendre son poste.

Je vous annonce le point numéro 5 : participation annuelle des communes à l'exploitation et à la maintenance du logiciel Cart@ds. Je donne la parole à Patrick Vivos.

Retour en séance de madame la présidente.

5. Participation annuelle des Communes à l'exploitation et la maintenance du logiciel Cart@ds

Monsieur Patrick Vivos rapporte :

Avant de présenter cette délibération, si vous le permettez, je voudrais signaler que Patrice Giraud, le responsable du service SIG, a fait valoir ses droits à la retraite.

Je voudrais en mon nom et au nom de nous tous lui souhaiter une bonne retraite largement méritée et le remercier pour tout le travail accompli au sein de l'agglomération et notamment de ce service.

C'est une délibération qui concerne effectivement le service SIG. Vous savez que le service SIG est une entente de trois établissements publics de coopération intercommunale, la Provence Alpes Agglomération, la Durance Luberon Verdon Agglomération et la Communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure, qui nous a permis depuis plusieurs années de réduire les coûts d'achat de logiciel de maintenance. Une opération très intéressante, malgré tout, il y a des augmentations de prestation pour les entretiens de ces logiciels, surtout le Cart@ds.

Il vous est proposé d'approuver l'augmentation de la participation annuelle des communes suivant le tableau qui est établi.

Je précise que c'est bien une cotisation annuelle. Vous voyez que les montants ne sont pas énormes et imaginez-vous si chaque commune devait s'équiper d'un logiciel et en assurer la maintenance. Cela aurait d'autres implications tarifaires.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Merci, Patrick. Y a-t-il des questions ? [Pas de question.]

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

La parole à Georges Pereira pour l'expérimentation d'un service public de mobilité à la demande pour favoriser l'accès aux soins.

♦♦♦

6. Expérimentation d'un service public de mobilité à la demande pour favoriser l'accès aux soins

Monsieur Georges Pereira rapporte :

Merci, madame la présidente.

Cette délibération est pour une expérimentation d'un service public de mobilité.

La loi d'orientation des mobilités, la loi LOM, facilite l'expérimentation et la mise en place de services de transport à la demande pour les collectivités compétentes telles que Provence Alpes Agglomération.

La mobilité est un enjeu majeur pour répondre au besoin de déplacements des habitants dans les zones rurales.

L'accès aux soins est également une priorité de la collectivité. Moins de médecins, plus de personnes âgées, des difficultés de mobilité qui apparaissent.

Ainsi, la volonté de Provence Alpes Agglomération est de développer une offre de transport flexible, accessible et adaptée aux besoins des usagers, notamment ceux liés à leur accès aux soins.

La mise en place d'un service de transport à la demande permet de répondre efficacement à ces enjeux. Une étude de faisabilité a été réalisée dans le cadre du Hub « Colab for Silver » et a confirmé la nécessité d'améliorer la mobilité dans les zones peu denses en offrant un service accessible qui facilite l'accès aux soins, aux services et aux équipements pour les habitants.

Une petite parenthèse sur le Hub « Colab for Silver », c'est un groupement qui a été fondé en 2022 par le CEA et la Macif. C'est un groupement de partenaires, de ressources et d'expertises pour favoriser le développement des projets innovants et pour apporter des solutions technologiques adaptées aux problèmes de la vie courante afin de prévenir les fragilités et de favoriser, notamment l'autonomie des personnes âgées dans un souci de bien vieillir.

L'étude suggérait des propositions qui ont été réajustées afin de mieux correspondre au besoin et aux capacités de l'agglomération. Il est ainsi proposé de mettre en place un service de mobilité à la demande en plusieurs étapes.

Année 1 :

La première étape serait de digitaliser le FlexiTUD, ce service existe déjà, avec la mise en place d'un logiciel de gestion permettant d'optimiser davantage ce service.

Cette première étape représenterait un coût total de 23 200 euros avec, à la charge de Provence Alpes Agglomération, 7 200 euros. Vous avez le tableau, la proposition budgétaire qui suit.

La deuxième étape serait de tester un service identique sur la Moyenne Durance et d'étudier la possibilité d'aller sur d'autres secteurs. Ce serait un service complémentaire aux services qui existent déjà actuellement.

Cette deuxième étape de mise en place de transport à la demande serait un engagement financier plus important, puisqu'il représente 93 213 euros à la charge de Provence Alpes Agglomération, mais si l'on enlève les recettes qui sont espérées, on peut envisager une participation d'autofinancement de 68 213 euros.

Étape Bilan

À l'issue de cette première année, donc après ces étapes 1 et 2, on aurait une étape bilan qui permettrait de voir un petit peu comment l'expérience s'est passée et dans l'optique d'adapter la poursuite de cette expérimentation une deuxième année.

Année 2

Cette deuxième année consisterait à étendre l'accès au service de transport à la demande au pays dignois.

Cela permettrait :

- d'acquérir un véhicule supplémentaire ;
- d'étendre le périmètre d'intervention ;
- de garantir une équité d'accès tout en assurant la pérennité financière du service ;
- de diversifier aussi les arrêts desservis ;
- et de renforcer les ressources humaines, car, mettre en place un tel service demande l'acquisition de matériels roulants, mais également des ressources humaines complémentaires.

Cette deuxième année vous avez également la proposition budgétaire, elle serait d'un total de 91 800 euros avec à la charge Provence Alpes Agglomération, 66 200 euros, mais si l'on estime les recettes à 10 000 euros, on réduirait la charge de Provence Alpes Agglomération à 56 200 euros.

Il est proposé :

- ♦ d'approuver l'expérimentation d'un service de mobilité à la demande sur le territoire de Provence Alpes Agglomération en partenariat avec le Hub « Colab for Silver » et à partir des étapes présentées ci-avant,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- d'autoriser la présidente ou son représentant à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Merci, Georges. Y a-t-il des interventions ?

M. SÉJOURNÉ.- Je me félicite de cette proposition, mais j'ai besoin d'un petit peu de compléments d'information.

Premièrement, par rapport aux publics visés, les personnes âgées sont-elles uniquement celles visées ? Des critères sociaux seront-ils pris en compte ? Parce qu'il y a des gens qui ont les moyens financiers de se payer des taxis ou autres choses.

Deuxièmement, est-ce pour se diriger uniquement vers les pôles de santé du territoire ou éventuellement pour des consultations sur d'autres sites ? Vous savez comme moi qu'aujourd'hui, pour trouver des spécialistes, il faut aller à Manosque, à Aix, à Marseille, à Gap ou même pour des traitements, c'est un petit peu compliqué. Quel est le champ ouvert là-dessus ? Cela n'apparaît pas dans la délibération.

M. PEREIRA.- Pour répondre à ces deux questions, pour ce qui est du public concerné, nous nous basons sur un service qui existait déjà, le FlexiTUD. Aujourd'hui, le FlexiTUD est réservé à deux catégories de personnes, dont les personnes à mobilité réduite. C'était un peu le sens originel de ce service. Je vous rappelle que nous avions aussi ouvert aux personnes âgées de 90 ans et plus, il y a quelque temps, ici même.

L'idée, effectivement, est de faire évoluer ce service pour qu'il soit accessible, pas seulement aux personnes à mobilité réduite, mais également aux personnes âgées, puisque je le disais dans la délibération qu'il y a de plus en plus de personnes âgées. Tant mieux, cela veut dire qu'elles vivent plus longtemps. Néanmoins, le fait d'être âgé entraîne une perte de mobilité, de possibilité de se déplacer.

Aujourd'hui, l'idée est d'ouvrir à un maximum de personnes. Bien évidemment, il faudra mettre en place des critères, puisque qui dit transport à la demande dit des véhicules avec des places qui vont tout de même être limitées. Néanmoins, ces critères-là sont encore en cours d'établissement, en cours d'études, notamment avec l'ARS. Il y aura très prochainement une rencontre entre les services de Provence Alpes Agglomération et de l'ARS pour justement essayer de cibler le mieux possible. Cela, c'était par rapport à votre première question.

Sur la deuxième question, pour l'instant, ce sont des déplacements sur le territoire de Provence Alpes Agglomération, parce que réglementairement, nous ne pouvons pas aller au-delà de notre géographie territoriale. Peut-être qu'un jour, nous aurons la possibilité d'organiser des déplacements vers des centres hospitaliers, des centres de soins plus spécifiques et plus éloignés.

En attendant, l'expérimentation que nous vous proposons ce soir, c'est en interne à Provence Alpes Agglomération.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. DE SOUZA.- Je reviens vers vous, parce que j'avais eu écho de l'existence d'un sponsor par le concessionnaire Ford qui mettait notamment à disposition gracieusement un véhicule pour, par exemple, ceux qui vont faire des dons de plasma à Manosque. Ce bénévolat, ce prêt de véhicules pour des sorties qui avoisinent une sortie par mois, une demi-journée à Manosque, existe-t-il toujours ou est-ce à l'abandon ?

M. PEREIRA.- Je peux vous répondre, mais cela n'a rien à voir avec la délibération de ce soir. Ce que vous évoquez, c'est une organisation interne à l'association du don du sang qui organise effectivement un déplacement non pas à Manosque, mais à Aix-en-Provence pour les donneurs de plasma puisqu'il n'y a pas de pôle de don de plasma ni dans le 04 ni dans le 05. On est obligé de se déplacer à Aix-en-Provence.

J'ai également su que le partenariat qui était avec Ford n'existe plus. Nous, en l'occurrence, sur notre expérimentation de ce soir, nous avons un partenariat avec notamment Toyota qui fait partie des partenaires. Ils mettront à notre disposition des véhicules.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Y a-t-il d'autres interventions ? *[Pas d'intervention.]*

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

Merci, Georges. Je donne la parole à Gérard Paul pour la réponse à l'Appel à manifestation d'intérêt régional « Fiches – identification & reconversion ».

♦♦♦

7. Réponse à l'Appel à manifestation d'intérêt régional « Fiches – identification & reconversion »

Monsieur Gérard Paul rapporte :

Merci, madame la présidente. Bonsoir à toutes et à tous.

Dans le cadre de l'objectif zéro artificialisation nette des sols de la loi climat et résilience, Provence Alpes Agglomération souhaite optimiser l'occupation de tous les fonciers déjà artificialisés.

Provence Alpes Agglomération a aussi développé une stratégie en matière de friche dans ses documents de planification, notamment le Plan local d'habitat pour la période 2023-2028 qui cible le renouvellement urbain des centres anciens avec la remobilisation de logements vacants dans son programme d'action et puis le schéma de cohérence territoriale également qui est en cours de finalisation.

Quatre communes de l'agglomération, Château-Arnoux-Saint-Auban, Les Mées, Seynes et Volonne, se sont engagées dans des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), ce qui témoigne d'une volonté de travailler sur le renouvellement urbain, la résorption de la vacance et des friches.

C'est également le cas pour la commune de Digne-les-Bains qui porte une opération de résorption de l'habitat insalubre.

La commune de Volonne mène depuis des années un ambitieux programme de renouvellement urbain à la fois de re-densification et de renaturation de son cœur de village par son éco-quartier et aussi de son centre ancien avec le lancement de son OPAH et de son RHI.

Le positionnement de Provence Alpes Agglomération sur l'appel à manifestation d'intérêt régional « Fiches - identification & reconversion » pourrait permettre à la commune de Volonne de prétendre à des financements régionaux pour ses projets d'étude, d'acquisition et de sécurisation de quatre friches pré-identifiées.

Il vous est donc proposé :

- ♦ d'approuver la candidature de Provence Alpes Agglomération au troisième appel à manifestation d'intérêt régional « Fiches - identification & reconversion »,
- ♦ d'autoriser madame la présidente ou son représentant à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Merci. Y a-t-il des questions ? *[Pas de question.]*

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

Madame Sandrine Chabalier quitte la salle.

Carole Toussaint pour la demande de renfort en ingénierie pour la mise en œuvre du programme « Villages d'Avenir 04 ».

♦♦♦

8. Demande de renfort en ingénierie pour la mise en œuvre du programme « Villages d'Avenir 04 »

Madame Carole Toussaint rapporte :

Je ne vais pas revenir sur le programme « Villages d'avenir », nous en avions déjà parlé.

Pour rappel, en 2023, neuf communes de Provence Alpes Agglomération ont intégré et bénéficié du dispositif. Quatre nouvelles communes rejoignent ce dispositif à la suite de l'appel à candidatures lancé au printemps 2024 : Marcoux, Le Brusquet, La Javie, Mirabeau.

Nous avons sollicité auprès de la préfecture un soutien financier pour un renfort en ingénierie sur la mission « Villages d'avenir » pour une durée de deux ans avec un taux de financement de 70 % pour la première année et de 50 % pour la seconde année.

Vous avez le budget et le plan de financement dans le tableau. Attention, c'est pour deux ans.

Il vous est proposé :

- de poursuivre l'engagement pris au côté des communes de la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération lauréates au titre du dispositif « Villages d'avenir 04 » (vagues de labellisation 1 et 2),
- pour ce faire, de solliciter, auprès de l'État un soutien financier pour un renfort en ingénierie permettant le recrutement d'un second chargé mission « Villages d'avenir 04 »,
- de solliciter le financement de l'État de ce second poste d'ingénierie à hauteur de 70 % du coût du poste la première année et 50 % la seconde,
- de préciser que la création d'un contrat de projet sera soumise au prochain conseil selon la suite donnée à cette demande de financement,
- d'autoriser la présidente ou son représentant à engager toutes les démarches et à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Y a-t-il des questions ? *[Pas de question.]*

Nous votons.

Adopté à l'unanimité.

Gilbert Reinaudo pour le contrat d'objectif territorial : prolongation et modification du contrat de projet.

♦♦♦

9. Contrat d'objectif territorial - Prolongation et modification du contrat de projet

Monsieur Gilbert Reinaudo rapporte :

Merci.

Par délibération du 28 février 2020, Provence Alpes Agglomération avait adopté le Plan Climat Air-Énergie Territorial et, par délibération du 13 février 2019, le Plan Alimentaire et Territorial.

Ce Plan Climat Air-Énergie prévoit une cinquantaine d'actions à mettre en œuvre dans les six prochaines années. L'ADEME a retenu le territoire de Provence Alpes Agglomération pour expérimenter un contrat d'objectif de territoire. Le conseil d'agglomération du 9 décembre 2020 s'était prononcé en faveur de l'adhésion de Provence Alpes Agglomération à ce contrat expérimental d'une durée prévisionnelle de quatre ans.

L'ADEME apporte une aide financière de 350 000 euros sur quatre ans dont une partie est réservée au financement d'un chargé de mission. Ce contrat d'objectif de territoire devait s'achever le 31 mars 2025, mais il a été prolongé. L'audit final est en cours et sera achevé fin novembre 2025.

Il vous est proposé :

- de modifier le contrat de projet pour le rallonger du 1 avril 2025 au 30 novembre 2025,

Considérant que le coût chargé pour huit mois de ce poste est estimé aux environs de 30 000 euros, ce poste ouvre droit à des financements dont vous pouvez prendre note des compétences et des conditions demandées pour ce poste.

- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser madame la présidente ou son représentant à signer les documents relatifs au contrat de projet.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Merci. Y a-t-il des questions ? *[Pas de question.]*

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

Nous revenons sur la thématique « Villages d'avenir », puisqu'il va y avoir une augmentation des communes qui pourront bénéficier de cet accompagnement de l'agglomération et donc, la création d'un second poste de chargé de mission pour ce contrat de projet. C'est toujours Gilbert Reinaudo qui rapporte.

♦♦♦

10. Villages d'Avenir - Crédit d'un second poste de chargé de mission/Contrat de projet

Monsieur Gilbert Reinaudo rapporte :

Je ne reviens pas sur la présentation qu'en a faite Carole de ce « Villages d'avenir ».

Comme vous avez acté la délibération selon laquelle Provence Alpes Agglomération allait continuer dans ce processus « Villages d'avenir ».

On vous demande :

- de créer un emploi non permanent de chargé de mission « Villages d'Avenir » pour accueillir ces quatre nouvelles communes,

Je rappelle, comme Carole l'a dit, que ces postes sont financés à 70 % pour la première année et 50 % pour la seconde année.

- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser madame la présidente ou son représentant à signer tous les documents relatifs au contrat de projet.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Y a-t-il des questions ? *[Pas de question.]*

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

Je passe la parole à Gérard Paul pour la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Équilibre Social de l'Habitat » de l'agglomération.

•••

11. AUPA – Définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Équilibre Social de l'Habitat » de Provence Alpes Agglomération

Monsieur Gérard Paul rapporte :

Par délibération du 14 novembre 2018 en matière « d'Équilibre Social de l'Habitat », l'intérêt communautaire a été défini *a minima* pour une période transitoire et appliqué à compter du 1er janvier 2019.

La délibération que nous avions prise prévoyait de redéfinir l'intérêt communautaire de la compétence « Équilibre Social de l'Habitat » une fois que l'agglomération serait dotée ou aurait suffisamment avancé sur la réalisation des documents de planification, documents contractuels et création d'instance dédiée, afin d'avoir une vision claire sur sa politique en matière d'habitat pour lui permettre d'adapter l'extension de l'intérêt communautaire.

C'est le cas désormais, puisque nous avons adopté le Programme Local de l'Habitat, que la conférence intercommunale du logement et que la convention intercommunale d'attribution a été mise en place.

Il est proposé que l'intérêt communautaire en matière « d'Équilibre Social de l'Habitat » relatif à la politique du logement, aux actions et aides financières en faveur du logement social, à l'action par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées et enfin à l'amélioration du parc immobilier soit défini comme indiqué dans la délibération qui vous est soumise et que vous avez eue.

Il vous est proposé :

- d'approuver la définition de l'intérêt communautaire pour la compétence obligatoire « Équilibre Social de l'Habitat » comme développée ci-dessus,
- de dire que l'entrée en vigueur de cette définition sera effective au 1er mars 2025,
- d'autoriser madame la présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Merci, Gérard. Y a-t-il des questions ? [Pas de question.]

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

La convention 2025-2027 entre l'agglomération et l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix.

•••

12. Convention 2025-2027 entre Provence Alpes Agglomération et l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix

Monsieur Gérard Paul rapporte :

La convention entre Provence Alpes Agglomération et l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix pluriannuel 2022-2024 a pris fin.

Il est donc proposé de conduire une nouvelle convention triennale avec l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix.

Le programme de travail de l'année 2025 de la nouvelle convention pluriannuelle 2025-2027 entre Provence Alpes Agglomération et l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix porte sur deux missions qui étaient déjà confiées à l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix dans la dernière convention 2022-2024, à savoir le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le réforme de la gestion de la demande et de l'attribution des logements sociaux.

Je veux souligner d'ailleurs l'excellent travail que nous faisons avec l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix et qui nous accompagne vraiment très bien.

Ce programme de travail 2025 détaillé dans la délibération porte sur la finalisation et la continuité de ces deux missions.

Pour l'année 2025, le montant de subvention de Provence Alpes Agglomération à l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix inscrit dans la nouvelle convention pluriannuelle 2025-2027 s'établit à 30 000 euros.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver la convention pluriannuelle 2025-2027 entre Provence Alpes Agglomération et l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix,
- d'autoriser madame la présidente à signer ladite convention, telle que jointe en annexe, et à procéder au versement de la subvention de 30 000 euros à l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix au titre de l'année 2025,
- de dire que les dépenses afférentes seront inscrites au budget correspondant.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Merci. Y a-t-il des interventions ? [Pas d'intervention.]

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

Je donne la parole à Sandrine Cosserat pour la contribution au Pacte territorial pour le Service Public de la Rénovation de l'Habitat.

13. Contribution au Pacte territorial pour le Service Public de la Rénovation de l'Habitat

Madame Sandrine Cosserat rapporte :

C'est ce que l'on appelait jusqu'ici le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique, le SARE, auquel nous contribuons déjà depuis plusieurs années et qui est animé par le Conseil départemental. En l'occurrence, il change de nom, il évolue un petit peu. Évidemment, il y a le retour d'expérience des trois dernières années qui permet d'améliorer encore le service.

Tout de même, pour rappel, entre 2021 et 2023, ce sont 873 ménages de Provence Alpes Agglomération qui se sont rendus sur l'espace-conseil France Rénov' pour obtenir des conseils sur la rénovation énergétique de leur habitat.

Cela n'évolue pas. D'ailleurs, vous aurez constaté qu'il n'y a pas eu de revalorisation liée à l'augmentation du nombre d'habitants par rapport à notre cotisation. Nous sommes restés sur la base de la population de 2021, donc 48 130 habitants. C'est toujours la même contribution : 0,38 euro.

Cela a changé de nom, mais nous reconduisons globalement l'accompagnement par l'Agence Locale de la Transition Énergétique (ALTE) qui a le marché, qui accompagne les territoires et qui a donc des permanences à plusieurs endroits : Seyne, Château-Arnoux-Saint-Auban, Digne-les-Bains et Volonne.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Merci, Sandrine. Y a-t-il des remarques, des questions ? *[Pas de question.]*

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

Je donne la parole à Bruno Acciaï. Demande de soutien financier pour l'édition 2025 de l'événement « De Ferme en Ferme » au profit du groupement régional des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural.

♦♦♦

14. GR CIVAM : Demande de soutien financier pour l'édition 2025 de l'événement « De Ferme en Ferme »

Monsieur Bruno Acciaï rapporte :

Merci, madame la présidente.

Vous le savez, Provence Alpes Agglomération, depuis 2020, est engagé dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT) qui vise à promouvoir une alimentation durable sur son territoire.

Ce Projet Alimentaire Territorial repose sur un partenariat avec des acteurs locaux. Dans ce cadre, l'association Agribio 04 et le Groupement régional des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (GR CIVAM) sont des partenaires de l'agglomération, qui depuis 2015 organisent l'événement national intitulé « De Ferme en Ferme » qui permet au grand public de découvrir les fermes locales et de valoriser les pratiques agricoles durables.

Provence Alpes Agglomération a déjà soutenu financièrement « De Ferme en Ferme » en 2022, 2023 et 2024 avec le versement d'une subvention annuelle de 1 000 euros. Pour ce qui est du bilan en 2024, 450 visiteurs ont été accueillis dans cette ferme du territoire.

Le maintien de cette subvention pour 2025 viserait pour nous, dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, de renforcer la visibilité de l'événement et la promotion de pratiques agricoles vertueuses.

Il est demandé à cette assemblée de se prononcer sur le renouvellement de la participation financière de Provence Alpes Agglomération pour l'édition 2025 de l'événement « De Ferme en ferme ».

Mme GRANET-BRUNELLO.- Merci. Y a-t-il des interventions ? *[Pas d'intervention.]*

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

Maintenant, la réponse à l'appel à projets LEADER « L'alimentation locale et durable au plus proche des habitants ».

♦♦♦

15. Réponse à l'appel à projets LEADER « L'alimentation locale et durable au plus proche des habitants »

Monsieur Bruno Acciaï rapporte :

Dans le cadre de la nouvelle programmation LEADER qui met l'accent sur l'agriculture et l'alimentation autour de deux axes qui sont :

- structurer l'économie agricole et alimentaire ;
- favoriser la consommation de produits locaux.

Provence Alpes Agglomération a, dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial (PAT), candidaté auprès du GAL en décembre 2024 et cette candidature a reçu un avis favorable.

L'agglomération propose deux actions qui visent à renforcer notre Projet Alimentaire Territorial.

- ① Une campagne de sensibilisation sur l'agriculture locale et les circuits courts.
- ② La création d'une mallette pédagogique destinée à sensibiliser les jeunes à l'alimentation durable.

Ces deux actions s'inscrivent dans deux objectifs de notre Projet Alimentaire Territorial.

Le financement est dans le rapport que vous avez sous les yeux. Le projet serait financé en partie par LEADER à hauteur de 80 % pour un montant de 32 000 euros, resterait à charge pour Provence Alpes Agglomération, 8 000 euros qui seraient répartis sur deux années.

Il est indiqué 2025-2027, mais l'opération ne démarra qu'en fin 2025, donc ce serait sur 2026-2027.

Il vous est donc demandé d'approuver la participation de Provence Alpes Agglomération à ce projet et également de ces engagements d'actions de sensibilisations et de promotions.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Merci. Y a-t-il des questions ? [Pas de question.]

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

La délibération numéro 16 par Francis Kuhn : l'approbation de la participation de Provence Alpes Agglomération au projet ALCOTRA, projet européen sur la réhabilitation du futur.

♦♦♦

16. Approbation de la participation de Provence Alpes Agglomération au projet ALCOTRA « Future Of Rehabilitation »

Monsieur Francis Kuhn rapporte :

Merci de me donner la parole. Bonsoir à toutes et à tous.

Vous savez sûrement que notre agglomération a participé à plusieurs projets européens sur les trois années précédentes, notamment dans le cadre des programmes ALCOTRA et des programmes PROSOL Femmes, PROSOL Senior et PROSOL Jeunes.

Ces participations à ces programmes PROSOL nous ont permis de rentrer dans un univers de partenariats et entre autres un partenariat qui se poursuit avec le CHU de Nice. C'est le CHU de Nice qui nous contacte et nous dit : « Nous allons candidater à ce projet « *Futur of Rehabilitation* » en lien avec la province de Cuneo, l'IRES. Nous proposons à Provence Alpes Agglomération de se joindre à cette candidature. »

Je précise qu'il s'agit d'une candidature. Nous ne savons pas si nous serons retenus.

Le projet consiste à soutenir, développer, modéliser un écosystème de télé-réhabilitation dans un cadre transfrontalier.

Nous sommes dans les domaines moteurs, cognitifs, orthophoniques et qui permettraient d'augmenter l'offre de soins dans un contexte domicile ou résidentiel assisté.

Il s'agit d'expérimenter ces nouvelles technologies et possiblement de les déployer dans des établissements de santé qui seraient intéressés d'acquérir la technologie, de l'installer aussi bien dans ces établissements de santé qu'au domicile des patients qui acceptent de rentrer dans l'expérimentation, de faire tout un suivi du projet et puis de modéliser un nouveau modèle de télé-réadaptation avec sa diffusion scientifique.

Cinq partenaires sont identifiés :

- Azienda Sanitaria Locale de Cuneo 1
- Azienda Sanitaria Locale de Cuneo 2
- Provence Alpes Agglomération ;
- IRES Piemonte
- CHU de Nice.

Le plan de financement concerne un budget total de 2 millions d'euros, dont 1 600 000 euros dans le cadre du FEDER.

Pour notre agglomération, le budget représenterait 240 000 euros, 192 000 euros par le FEDER et 48 000 euros d'autofinancement, soit 20 % de ce budget de 240 000 euros.

Le projet devrait débuter en juin 2025 et être clôturé en juin 2028, sous réserve que notre candidature soit retenue, je le précise.

Il vous est proposé :

- ◆ de décider d'engager Provence Alpes Agglomération comme partenaire du projet « *Futur of Rehabilitation* »,
- ◆ d'approuver le budget prévisionnel du projet « *Futur of Rehabilitation* » ainsi que le budget attribué à Provence Alpes Agglomération pour son implication dans les différentes activités du projet,
- ◆ d'autoriser madame la présidente ou son représentant à signer (signature papier et électronique) toutes les pièces constitutives du dossier de candidature ainsi que celles relatives au projet et/ou à la subvention.

J'en profite pour remercier la direction du développement économique pour le travail considérable qu'ils ont fait dans un délai réduit pour que nous puissions répondre en temps et en heure au CHU de Nice qui nous sollicitait.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Très bien, merci à tous et à toi aussi, Francis.

Y a-t-il des questions ?

M. SÉJOURNÉ.- Deux séries de questions. Une première, j'ai bien compris un peu l'intérêt de ce projet. Je ne comprends toujours pas pourquoi on lui donne un nom anglais pour une opération franco-italienne. Ce sont sans doute les mystères de l'Europe. Le dernier pays qui parle anglais s'appelle Malte.

J'aimerais savoir, première chose, parce que cela va abonder les crédits FEDER qui sont, quelque part, engagés sur notre agglomération : cela sera-t-il un subventionnement FEDER supplémentaire ou cela prendra-t-il sur la dotation qui nous est affectée ? Il y aura peut-être d'autres priorités que celle-ci.

Deuxièmement, j'ai bien compris que c'était aussi pour aider à un moment les gens dans leur parcours de soins. Mais, dans les parcours de soin, ici, cela rejoint un peu la question que j'avais formulée tout à l'heure : il y a des gens de l'agglomération qui se font soigner ailleurs.

Je prends, par exemple les centres de rééducation fonctionnelle que nous connaissons à Turries dans le département ou à Hyères pour d'autres spécialités. En l'occurrence, si l'on veut répondre aux demandes de nos concitoyens : comment, dans le cadre de ce projet, les professionnels de santé et les établissements extérieurs à l'agglomération pourraient-ils ou pas être associés ?

Par ailleurs, pourquoi face à quatre régions italiennes, n'y a-t-il qu'une agglomération française ? N'est-il pas possible d'associer les agglomérations voisines, soit les Alpes Maritimes ou les Hautes-Alpes ou même le Département, de façon à diminuer notre coût ?

M. KUHN.- Le projet que nous venons d'évoquer ne s'inscrit pas avec d'autres projets. Nous sommes dans le cadre de ce que l'on appelle, dans le programme ALCOTRA, des projets simples qui sont clairement identifiés.

En l'occurrence, nous sommes sur les parcours de santé, un projet simple qui est doté de 2 millions d'euros. Il n'y en a qu'un. Nous ne sommes pas les seuls à y candidater. Nous verrons si nous sommes retenus. Le CHU de Nice semble relativement optimiste. Nous ne sommes pas du tout sur quelque chose qui entre en concurrence avec une autre quelconque dotation. C'est pour l'aspect projet simple.

Sur le projet en lui-même, nous nous inscrivons dans le cadre d'une expérimentation, c'est-à-dire que ce que nous souhaitons faire c'est, si jamais la candidature de Provence Alpes Agglomération est retenue et des autres partenaires, de travailler sur cette période grâce au budget qui nous sera alloué avec un établissement de soins, en particulier un établissement de soins de réadaptation.

Cet établissement de soin sera équipé avec la technologie retenue pour l'ensemble des partenaires. Il pourra pratiquer aussi bien au domicile, qu'en résidentiel, que dans son établissement ces expérimentations, ces soins en développant de nouvelles fonctionnalités, en développant une façon de faire ces soins de télé-réadaptation pour faire plus avec finalement des moyens technologiques.

Ensuite, si *in fine* à la fin du projet le résultat est considéré comme positif, l'objectif sera de pérenniser ce dispositif et de permettre de le déployer davantage.

En l'occurrence, nous sommes simplement sur la recherche d'un établissement partenaire qui sera équipé, qui va faire tout le travail d'expérimentation et à la fin si cela fonctionne, effectivement, il faudra que nous trouvions des solutions, des moyens en faisant appel au financement classique, l'ARS et autres, pour développer le système, le déployer davantage sur notre territoire. Bien évidemment, l'objectif est d'offrir un parcours de soins en télé-adaptation à des personnes de notre territoire de façon qu'elles n'aient pas besoin d'aller à Marseille, à Aix ou que sais-je. Je pense que j'ai répondu.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Merci. Il y avait une autre intervention.

M. CHALVET.- Bonsoir à tous. Je voudrais m'exprimer ici surtout en tant que médecin hospitalier, plus qu'en tant qu'élu. Je voudrais rappeler simplement que nous sommes évidemment tout à fait partants pour les projets technologiques et que nous avons conscience que l'intelligence artificielle comme la robotique peuvent améliorer les pratiques médicales.

Ceci dit, je voudrais rappeler tout de même que, comme le disait Canguilhem, la médecine n'est pas une science. La médecine est un art humaniste qui met la science à son service et que, partant de là, il faudrait arrêter peut-être d'avoir des fantasmes technocratiques qui visent à remplacer le corps médical et les soignants par des machines.

C'est un enjeu de société majeur et dans un contexte de prise en charge de kinésithérapie, nous avons besoin de kinésithérapeutes. C'est une espèce d'appel au secours pour dire qu'il faut arrêter de limiter la formation des médecins, des kinésithérapeutes, notamment parce que nous avons besoin de soignants, quel que soit l'impact positif que vont apporter les techniques.

C'est bien ce genre de techniques, mais cela ne doit pas nous faire oublier de faire remonter aux dirigeants de notre pays et de l'Europe que nous avons besoin, ce sont des choix majeurs pour l'avenir de la médecine, de former des médecins, des kinésithérapeutes et d'autres soignants.

C'est juste une remarque, mais ne perdons pas de vue l'essentiel, parce que sinon cela va devenir Byzance. On va parler du sexe des anges pendant qu'il y a le feu aux portes du palais et vous connaissez tous l'état sanitaire de notre pays.

Juste une information qui ne fait pas plaisir et qui est émise par un *think tank* anglais, nous sommes passés du premier pays en termes de qualité de soins et de couverture sociale à la vingtième place actuellement. Soit on continue à parler du sexe des anges, soit on réagit et l'on se sert des projets technologiques tout en acceptant l'idée de former des soignants. C'est vraiment nécessaire.

Je voudrais juste le dire comme un appel au secours, parce que vous avez tous conscience tout de même de l'état sanitaire de notre pays.

Merci pour votre écoute.

Mme GRANET-BRUNELLO. - C'est comme cela peut-être, qu'à partir de 2026, le campus connecté de Digne-les-Bains est en train de travailler et met en place sa première année de médecine à Digne-les-Bains.

Je dois avouer que sur les projets ALCOTRA pour revenir à PROSOL, ce n'est pas le sexe des anges. Nous avons déjà travaillé sur un projet de dépistage des maladies neurodégénératives au domicile. Nous sommes allés dans les villages des Alpes de notre territoire pour proposer des dépistages de maladies neurodégénératives à des personnes qui n'auraient jamais accédé à cela et qui, de ce fait, ont pu être prises en charge.

C'est dans cet objectif, c'est un « plus » utile et nécessaire comme la mobilité tout à l'heure pour amener vers, ou aller vers, pour après entraîner cette prise en charge. Il faut le voir ainsi.

S'il n'y a plus de question, nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

Retour en séance de Madame Sandrine Chabalier.

Je donne maintenant la parole à Benoît Cazères sur l'approbation de la participation de l'agglomération à la nouvelle charte forestière pour le territoire Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon Pays de Seyne 2025-2028. C'est le renouvellement. Nous sommes déjà engagés dans cette charte.

17. Approbation de la participation de Provence Alpes Agglomération à la nouvelle charte forestière de territoire Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon Pays de Seyne 2025-2028

Monsieur Benoît Cazères rapporte :

Merci, Patricia. Bonjour à toutes et à tous.

En effet, nous étions déjà engagé dans cette charte forestière territoriale (CFT) avec la Communauté des communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, la CCVUSP. Cette charte couvre la Vallée de l'Ubaye et le

Pays de Seyne. Une charte pour laquelle on était déjà engagé, même dans le précédent contrat encore, avant 2018.

L'idée est, dans la charte forestière prévue pour les années 2025-2028, à nouveau d'y contribuer dans le cadre d'un projet FEADER stratégie locale de développement pour la gestion et la protection de la forêt avec trois enjeux majeurs :

- Enjeu 1 : innover pour une filière durable et compétitive pour mieux anticiper les effets du changement climatique et se positionner sur un marché hautement concurrentiel ;
- Enjeu 2 : développer des pratiques de gestion et d'exploitation durable tenant compte de la multifonctionnalité des espaces forestiers ;
- Enjeu 3 : territorialiser la valeur ajoutée, notamment en consolidant l'amont de la filière et en anticipant les débouchés commerciaux.

Pour cela, une convention de partenariat qui était annexée à la délibération reprend, notamment dans le budget prévisionnel, les frais de personnels qui représentent, sur les trois ans, 122 646,24 euros avec les prestations externes.

L'autofinancement de Provence Alpes Agglomération serait de 7 604,06 euros, c'est-à-dire 6,20 %, la Communauté des communes de la Vallée de l'Ubaye, Serre-Ponçon de son côté, 13,8 %.

Cette répartition est prise en fonction des hectares qui sont couverts par la charte respectivement dans le territoire de Provence Alpes Agglomération et dans le territoire de la Communauté des communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon. Au total, il y a environ 45 000 hectares et nous représentons à peu près 10 000 ou 14 000 hectares, je crois.

Il est proposé :

- d'approuver et d'engager l'opération « nouvelle charte forestière du territoire 2025-2028 »,
- d'approuver la clé de répartition de l'autofinancement telle que présenté ci-dessus,
- d'autoriser madame la présidente ou son représentant à signer la convention de partenariat telle qu'elle est jointe en annexe,
- de dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Sur ce renouvellement, je pense qu'il faut profiter de cette occasion pour dire qu'il serait bien un jour que nous puissions étendre cette charte au reste du territoire de la communauté d'agglomération, parce que je crois qu'il y a des enjeux en termes d'évolution climatique et de développement de la filière bois. Ce n'est pas ma collègue de droite qui va me contredire. Mais, qu'il pourrait être intéressant dans l'avenir. J'ai tout dit.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Tu ne participes pas au vote, Sandrine, c'est bien cela ?

Mme COSSERAT.- Effectivement, Benoît l'a bien souligné. Nous sommes tout de même un territoire très forestier. Certes, le Pays de Seyne, c'est tout à fait normal qu'il soit couvert par une charte et c'est parfait que nous puissions le faire en partenariat avec nos collègues de l'Ubaye. Néanmoins, sur les 40 autres communes, nous avons aussi tout de même beaucoup de forêts.

Aujourd'hui, le sujet de la forêt a des enjeux très forts, notamment liés aux changements climatiques et aux besoins d'adaptations, à la question du dépérissement de certains massifs, à la possibilité d'aller aussi chercher le bois. Aujourd'hui, on promeut de plus en plus la construction bois. On peut chauffer. Il y a le risque incendie qui augmente de plus en plus et qui est largement accompagné. Quand on est dans une charte, on peut mieux adresser ce sujet.

En l'occurrence, nous sommes sur le point de délibérer le PDPFCI, le Plan départemental de protection des forêts contre le risque incendie qui met en maître d'ouvrage les communs – nous sommes en train d'essayer de défendre la question des communes – pour mettre en place des plans de massifs et défendre leur forêt. Les communes, seules, ne vont pas réussir si nous ne nous fédérons pas autour de ces sujets. Ce sera compliqué.

Ce sont tout de même des dossiers qui sont très financés. Vous voyez 7 000 euros sur l'ensemble de l'animation. Je dirais que l'enjeu financier est assez faible par rapport à ce que cela nous permet de nous mobiliser pour gérer les enjeux de la forêt.

Je porte juste à l'esprit de chacun le fait de réfléchir à un moment à se doter à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération d'une charte forestière. Je veux juste donner l'exemple du Verdon qui s'est doté de cet outil et qui l'utilise vraiment très bien et qui porte un grand nombre de dossiers leur permettant d'accéder à des financements et à développer leur filière.

Mme GRANET-BRUNELLO.– Merci, Sandrine. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. CHALVET.– Dans cette charte, y a-t-il justement un cahier des charges visant à préserver tout de même les sentiers ou les routes qui sont tracées au sein de la forêt ? Notamment, évite-t-on les spectacles auxquels nous assistons trop souvent de ces machines américaines qui détruisent les pans de forêts et abîment sérieusement tout de même l'écosystème ? On a déjà abordé à plusieurs reprises cette question, notamment en conseil municipal : l'exploitation de la forêt, c'est une chose, mais ce à quoi l'on assiste depuis quelque temps n'est pas très satisfaisant sur le plan écologique et sur le plan du respect de la forêt.

Pour finir, vous avez tous vu, je pense, en vous promenant, ces spectacles d'arbres coupés à un mètre du sol, d'andains qui ne sont pas faits. Une espèce de spectacle « de guerre » qui est désolant quand on parle d'écologie. Je ne veux pas faire le casse-pied de service, mais, quand on aime la forêt et que l'on aime les arbres et que l'on parle d'écologie, je pense qu'il faut tout de même veiller à ce que dans la charte, on respecte les arbres maintenus, que l'on évite les coupes blanches et que les routes ne soient pas totalement défoncées par ces gros engins qui sont bien adaptés au Canada, mais peut-être moins à nos massifs alpins.

C'est juste une fois de plus une espèce d'appel au respect de notre environnement magnifique. Merci pour votre écoute.

M. CAZERES.– Pour apporter un petit élément de réponse, je suis sur une commune, Selonnet, où il y a une exploitation forestière qui est très importante. C'est vrai que, de temps en temps, nous sommes confrontés à cette difficulté, mais les services de l'Office national des forêts essaient de suivre de très près la question de l'exploitation, que parfois aussi ce n'est pas toujours évident pour les exploitants forestiers suivant la configuration des lieux.

Toujours est-il que dans le cadre de cette charte, j'ai repris les trois enjeux, en particulier l'enjeu numéro 2 qui est de développer les pratiques de gestion et d'exploitation durable tenant compte de la multifonctionnalité des espèces forestières. C'est bien pris en compte dans le cadre de la charte, parce que c'est vrai que c'est une véritable difficulté que l'on peut rencontrer.

Mme GRANET-BRUNELLO.– Merci, Benoît. Y a-t-il d'autres interventions ? [Pas d'intervention.]

Nous passons au vote. Sandrine Cosserat ne participe pas au vote étant présidente des communes forestières.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mme Sandrine Cosserat ne prend pas part au vote.

Sur le projet de restructuration du Musée Promenade de Digne-les-Bains et la modification du plan de financement de l'opération, je donne la parole à Bernard Teyssier.

•••

18. Projet de restructuration du Musée Promenade de Digne-les-Bains - Modification du plan de financement de l'opération

Monsieur Bernard Teyssier rapporte :

Merci, madame la présidente. Bonsoir à toutes et à tous.

Je suis très heureux de vous présenter cette délibération qui concerne un projet emblématique et structurant pour notre territoire.

Contrairement à ce qui est dit dans le titre « modification du plan de financement de l'opération », en aucun cas le plan de financement de l'opération n'est modifié puisqu'il avait été adopté le 10 avril 2024. Seule la répartition a été modifiée puisque nous avons le plaisir d'accueillir l'État qui participera au financement de l'opération.

J'insiste bien qu'il n'y a aucun changement. Si vous avez l'ancienne délibération, vous pourrez le constater.

Le musée Promenade connaît un succès incontestable, puisqu'il est en constante progression avec 15 500 entrées en 2017. Aujourd'hui, on est aux environs de 20 000, 19 500 exactement. Mais, le musée Promenade, comme nous, a vieilli et a besoin d'une profonde rénovation, notamment les locaux qui ne sont plus conformes aux personnes à mobilité réduite ni en matière d'isolation, etc. Il fallait absolument *relooker* et revoir ce musée.

C'est la raison pour laquelle Provence Alpes Agglomération a engagé un ambitieux programme de restructuration qui doit permettre à la fois de :

- renforcer l'attractivité et le rayonnement du site,
- définir un meilleur positionnement, il ne faut pas oublier qu'il est le premier Géoparc et surtout le siège des Géoparcs mondiaux,
- faire en sorte qu'il devienne le centre d'interprétation de l'UNESCO Géoparc en incitant les visiteurs à découvrir tout notre territoire.

Initialement, il avait été prévu de diviser les travaux en trois phases, mais finalement il est rapidement apparu qu'il est difficile de le « phaser » pour des raisons de sécurité que vous comprendrez et aussi par rapport au site que les véhicules, les camions n'auraient pas pu certainement traverser lorsqu'il était ouvert. Le projet ne sera pas « phasé ».

En revanche, les travaux vont débuter normalement en novembre 2026 et nous fermerons le musée pendant une année, *grossost modo* avec une fermeture en 2027 pour une inauguration en juillet 2028. Vous avez le plan de financement prouvant qu'il est conforme.

Il vous est proposé :

- d'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération,
- d'autoriser la présidente à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Europe (FEDER), de l'État, de la Région Sud et du Département des Alpes-de-Haute-Provence et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Merci, Bernard. Il y a eu un concours. C'est le groupement Apache qui l'a remporté. Vous avez les esquisses du projet et les panneaux du concours qui sont exposés au fond. Vous pouvez aller les consulter. Y a-t-il des questions ?

M. SÉJOURNÉ.- Une précision simplement, Bernard, sur le pourcentage du financement de Provence Alpes Agglomération par rapport à la situation antérieure : à combien en étions-nous, parce que là, nous sommes à 41 % ? Vu l'aide de l'État, notre participation a-t-elle diminué ?

Puis, une précision de forme, je vois que, dans la délibération, il est dit « *d'autoriser la présidente à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Europe* », pourquoi ne dit-on pas « Union européenne, de l'Etat, de la région Sud » ? Notre région, officiellement, s'appelle Provence Alpes Côte d'Azur. Sud n'est qu'une dénomination commerciale, on le sait. Pourquoi ne prend-on pas cette dénomination officielle ?

M. TEYSSIER.- Pour ta deuxième question, je ne saurais te répondre, mais nous en tiendrons compte lors de la prochaine délibération.

En ce qui concerne le financement, nous avons réussi à avoir 60 % sur la maîtrise d'œuvre et sur les travaux qui vont débuter. Pour le reste, tout le service ingénierie est mobilisé sur ce dossier pour essayer d'avoir le maximum de subventions. Nous espérons que ce projet pourra au total être financé de l'ordre de 60 %.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Y a-t-il d'autres interventions ? [Pas d'intervention.]

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

19. Régie des Thermes de Digne-les-Bains à personnalité morale et autonomie financière : désignation de deux membres du conseil d'administration

Madame Granet--Brunello rapporte :

Nous abordond la régie des Thermes et la désignation de deux membres du conseil d'administration : Céline Oggero-Bakri faisant partie du conseil d'administration et ayant démissionné du conseil municipal, elle n'en fait plus partie ; Gilbert Risso a souhaité également ne plus siéger au conseil d'administration.

En ce sens, nous allons renouveler ces deux candidatures. Nous avons trois candidatures, celle de Martine Thiéblemont et de Benoît Cazères qui ont été validées en bureau et en conférence des maires, mais nous avons reçu aussi une troisième candidature qui est celle de Michèle Honnorat Frezet.

De fait, étant donné que nous avons trois candidats pour deux postes, je vais déjà vous demander de valider avec moi la méthode de vote.

Plusieurs conseillers demandent le vote à bulletins secrets.

Puisque c'est ainsi, nous allons préparer le vote. En attendant, je vais donner la parole à Francis Kuhn qui veut intervenir.

Je répète que ces candidatures avaient été validées en bureau et même en conférence des maires, puisque c'était un double. Il faut aussi que je demande s'il y a d'autres candidats selon la procédure. [Pas d'autre candidat.]

M. KUHN.- Mon propos concerne la candidature de Mme Honnorat qui est absente aujourd'hui, ce qui ne l'empêche pas évidemment de présenter sa candidature pour intégrer le conseil d'administration de la régie des Thermes.

Je tiens à donner mon point de vue sur cette candidature que je considère comme particulièrement malvenue. Le conseil d'administration de la régie des Thermes est un lieu de travail, pas un lieu de joutes politiques et accessoirement d'oppositions stériles. C'est un lieu où l'on partage des informations stratégiques, qu'elles soient financières, organisationnelles, techniques, etc.

En résumé, un lieu où nous travaillons avec la direction, les représentants du personnel en toute transparence et confiance, à la fois sur le respect de la confidentialité des informations et en opérant des choix impliquant l'avenir de l'établissement.

Or, Mme Honnorat siège dans l'opposition municipale au sein du conseil municipal de la Ville de Digne-les-Bains et au sein de notre conseil communautaire. Par ailleurs, comme elle le dit elle-même, Mme Honnorat a été pendant quarante années directrice des Thermes de Digne-les-Bains. Le moins que l'on puisse dire est qu'elle n'a pas laissé un souvenir impérissable jusque dans les derniers mois avant son départ à la retraite. Je ne m'étendrai pas davantage sur le sujet par respect pour mes prédécesseurs et les équipes des Thermes.

Je dois dire, cependant, que les Thermes de Digne-les-Bains ne bénéficiaient guère d'efforts d'investissement sous sa direction. De sorte que le virage vers le bien-être, la diversification de l'activité n'a été engagée que dès lors que notre communauté d'agglomération a pris le sujet à bras-le-corps avec la réalisation du Spa thermal de Haute-Provence qui vient d'ailleurs, j'ai le plaisir à vous l'annoncer, d'atteindre son seuil de rentabilité avec en 2024 un excédent de 27 000 euros sur un chiffre d'affaires d'un peu plus d'un million d'euros, soit une rentabilité de 2,6 %.

Ce résultat tient compte du versement à la communauté d'agglomération d'une somme de 180 000 euros au titre de la redevance d'occupation du domaine public, représentant l'équivalent de l'annuité d'emprunt contractée par Provence Alpes Agglomération pour le financement du Spa.

Le Spa a accueilli, en 2024, 43 006 clients. Nous avions en conseil d'administration tablé sur 40 000. Quant aux cabines de soins, leur taux d'occupation dépasse les 80 % avec des pics à 95 % sur la période de l'année. Au passage, Mme Honnorat ne s'est pas privée de critiquer le projet de Spa thermal, selon elle, à l'époque, « une erreur colossale » tel qu'il a été prévu par notre communauté d'agglomération. Heureusement qu'elle n'a pas été écoutée à l'époque.

En réalité, Mme Honnorat ne fait constamment que critiquer les actions menées au niveau des Thermes, notamment sur les réseaux sociaux. À croire que c'est une seconde nature chez elle. Dans ces conditions, l'intégrer dans le conseil d'administration de la régie serait parfaitement contre-productif et même sans doute de nature à perturber son bon fonctionnement. Je tenais à formuler ce sentiment avant le vote qui va intervenir.

Merci de m'avoir écouté.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Je vais vous expliquer. Tout d'abord, il faut que nous votions deux fois.

Tout d'abord, j'ai besoin de deux assesseurs. On m'a proposé et j'espère que vous serez d'accord, les plus jeunes : Hugo Decroix et Bruno Bourjac. Êtes-vous d'accord tous les deux pour être assesseurs ?

[Accord de Hugo Decroix et Bruno Bourjac pour être assesseurs et de l'assemblée.]

Ensuite, il faut voter deux fois, malheureusement. Même à main levée, nous aurions voté deux fois :

❶ Martine Thiéblemont - Michèle Honnorat

❷ Benoît Cazères - Michèle Honnorat.

Nous commençons par Michèle Honnorat et Martine Thiéblemont.

Vous allez écrire sur votre bulletin le nom de la personne que vous choisissez. Ensuite, je vais vous appeler tous pour venir voter. Ceux qui ont des pouvoirs, n'oubliez pas de mettre deux bulletins.

[Discussion générale.]

M. SÉJOURNÉ.- Je voudrais parler. Premièrement, une réponse à monsieur le président de la régie. Je n'ai pas tout à fait compris ce qu'il a voulu nous dire par rapport aux capacités professionnelles de Mme Honnorat. Elle a été directrice et pendant très longtemps, elle a connu des maires et des majorités politiques différentes. Là-dessus, je trouve cela un petit peu, non pas léger ni même mesquin, mais quasiment odieux.

Deuxièmement, au niveau de cette candidature, l'appel à candidatures a été lancé à un moment par cette convocation à ce conseil d'agglomération. Il aurait pu être lancé avant la réunion des maires. Cela n'a pas été

le cas. Pourquoi ? Parce qu'à ce moment-là, peut-être que les maires auraient pu envisager l'ensemble du dispositif.

Puis la troisième chose aussi qu'il faut dire, c'est que lorsque l'on gère une régie des Thermes, il faut avoir un petit peu de transparence. Je rappelle qu'à Digne-les-Bains, la municipalité en place est majoritaire. On voit qu'elle est minoritaire en suffrage dans la commune, mais c'est une majorité relative qu'elle a. Je m'associe au fait qu'à un moment une majorité de Dignois ait droit à un représentant sur les quatre représentants de Digne-les-Bains.

Je reviens maintenant sur la procédure proposée par la présidente pour voter. Nous savons tous voter dans les communes au scrutin plurinominal. Je ne sais pas pourquoi, il y a un scrutin uninominal. À un moment, un scrutin plurinominal, c'est mettre deux noms. Les scrutateurs sont tout à fait capables de voir ces deux noms. Je vous dis clairement, ce n'est pas la peine de perdre du temps. Un scrutin plurinominal, c'est démocratique. Cela existe.

Si vous voulez perdre du temps, perdez du temps, mais à ce moment-là, il faut être clair. Il faut à chaque fois mettre les trois candidatures et non pas deux candidatures. Pourquoi opposez-vous la candidature de Mme Honnorat à certaines autres ? Ce n'est pas cela la démocratie.

Mme TOUSSAINT.- Monsieur Séjourné, il y a deux postes. Ce n'est pas un scrutin de liste, donc il faut faire deux votes. Ensuite, libre à Mme Honnorat de se présenter face aux deux candidats ou face à un seul. Elle s'est positionnée sur les deux postes vacants, donc nous sommes obligés de faire deux scrutins. C'est la loi.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Ce n'est pas si l'on veut. Nous respectons la loi, Monsieur Séjourné.

Nous le faisons selon les règles juridiques. Ce n'est pas moi qui ai inventé cela.

Mme TOUSSAINT.- Pour ceux qui l'ont demandé, j'épelle les noms.

M. CHALVET.- Je ne peux pas cautionner et mon équipe non plus les propos que M. Kuhn a attribués à Mme Honnorat qui, par ailleurs, n'est pas présente, quelle galanterie ! Mme Honnorat a été quarante ans directrice des thermes et les propos que vous tenez sur elle sont inadmissibles. D'autre part, je voudrais vous dire, Monsieur Kuhn, que c'est une Dignoise, contrairement à vous.

M. PAUL.- [Hors micro] On n'est pas à Digne-les-Bains là. On est à l'agglomération.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Oui, nous sommes à l'agglomération. Je vais vous appeler et comme cela, vous allez venir voter.

➔ **Premier scrutin** : Michèle Honnorat, Martine Thiéblemont.

Mme la présidente procède à l'appel des votants qui se présentent successivement à l'urne.

Les conseillers communautaires procèdent au vote.

Les assesseurs procèdent au dépouillement et comptabilisent 66 votants et 66 bulletins.

Les résultats sont les suivants :

Michèle Honnorat : 10 voix

Martine Thiéblemont : 54 voix

Bulletin blanc ou nul : 2.

Madame Martine Thiéblemont est désignée à la majorité des voix, membre du conseil d'administration de la régie des Thermes de Digne-les-Bains.

➔ Deuxième scrutin

Mme GRANET-BRUNELLO.- pour le deuxième tour, les candidats sont Benoît Cazères et Michèle Honnorat.

Mme la présidente poursuit l'appel des votants.

Les conseillers communautaires procèdent au vote.

Les assesseurs procèdent au dépouillement et comptabilisent 62 votants (au lieu de 66 votants puisque 4 personnes n'ont pas pris part au vote) et 62 bulletins.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Les résultats sont les suivants :

Benoît Cazères : 60 voix

Michèle Honnorat : 1 voix

Bulletin blanc ou nul : 1.

Monsieur Benoît Cazères est désigné à la majorité des votes exprimés, membre du conseil d'administration de la régie des Thermes de Digne-les-Bains.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Merci.

Martine Thiéblemont et Benoît Cazères intègrent le conseil d'administration des Thermes.

[Monsieur Marc Bondil quitte la séance.]

Nous poursuivons avec la modification du plan de financement du projet de rénovation des piscines de l'établissement thermal, des travaux tranches 1 et 2. Je donne la parole à Carole Toussaint.

20. Modification du plan de financement du projet de rénovation des piscines de l'établissement thermal de Digne-les-Bains - Travaux tranches 1 et 2

Madame Carole Toussaint rapporte :

Comme vous le savez, les deux anciens bassins des thermes nécessitent d'importants travaux de démolition reconstruction. Ce chantier est conçu afin d'assurer la continuité de l'activité thermale. Pour cette raison, le choix a été fait d'adapter l'espace aqua-ludique du Spa afin qu'il puisse accueillir une étape du parcours de soins pendant les travaux de rénovation des bassins.

Compte tenu de ces adaptations, l'opération a été répartie en deux tranches de travaux ; une première tranche d'adaptation du Spa et de rénovation du premier bassin qui aura une capacité de 20 personnes et une seconde tranche comprenant les travaux de rénovation du second bassin d'une capacité de 30 personnes.

Vous avez la tranche 1 de travaux avec un coût estimé à 2 261 900 euros et vous avez le tableau de financement.

Pour la tranche 2, le coût est estimé à 2 587 687,50 euros hors taxes. Vous avez aussi le tableau de financement.

Il vous est proposé :

- d'approuver le nouveau plan de financement de l'opération d'investissement,
- d'autoriser la présidente ou son représentant à solliciter les subventions nécessaires et à signer l'ensemble des documents afférents aux dossiers déposés auprès des financeurs.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Merci. Y a-t-il des questions ? [Pas de question.]

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

Je donne la parole à Sandrine Cosserat pour la candidature à la reconnaissance « Territoires engagés pour la nature ».

•••

21. Candidature à la reconnaissance « Territoires engagés pour la nature » (TEN)

Madame Sandrine Cosserat rapporte :

Nous avons l'opportunité de faire reconnaître notre engagement pour la nature grâce à un label régional qui s'appelle TEN, « Territoires engagés pour la nature » qui globalement incite à porter un regard sur comment évolue notre territoire. Il faut savoir qu'en quarante ans, l'artificialisation des sols a environ doublé dans notre région. Il s'agit de travailler avec tout ce qui est aussi l'Observatoire régional de la biodiversité pour bien prendre conscience de ces enjeux.

Ce label, il y a une soixantaine de collectivités en région Sud qui l'ont déjà. Compte tenu du travail que nous faisons notamment le service environnement et Nicolas Morel sur les sujets de la biodiversité, de l'adaptation aux changements climatiques et notamment un des axes de notre plan climat qui est d'assurer une gestion durable des espaces naturels, forestiers et des zones humides et de valoriser et préserver la biodiversité.

Nous portons ensemble un grand nombre d'opérations qui nous permettent assez confortablement de candidater à ce label. Pour pouvoir candidater, il faut présenter des fiches. Il faut expliquer comment nous sommes engagés et quels sont aussi les projets que nous souhaitons porter.

Nous avons travaillé sur un certain nombre de sujets qui caractérisent notre action, notamment le festival de la biodiversité. Je vous rappelle que nous avons avoir la dixième édition au mois d'octobre cette année.

Le marathon de la biodiversité, sur lequel on avait été, d'ailleurs, primé, qui consiste à la création de haies et de mares. Nous avons travaillé depuis six mois sur un plan de gestion de la retenue de l'Escale qui est aussi un programme très engagé pour notamment la restauration des milieux et des zones humides.

Puis, de façon plus historique, nous avons le jardin aux papillons au niveau du siège de l'UNESCO du Géoparc de Haute-Provence qui est aussi un haut lieu de la biodiversité et qui est à la fois géré et animé de façon continue depuis des années.

Ces quatre actions, nous voudrions les présenter à cette demande de reconnaissance et de labellisation.

Pour permettre à la présidente de confirmer notre candidature, je vous propose de délibérer en ce sens.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Merci, Sandrine. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. DE SOUZA.- Je voulais revenir sur ces fameux « Territoires engagés pour la nature » et je voulais essayer de voir si l'on ne pouvait pas, par rapport à ces quatre actions enregistrées qui vont être présentées pour ce programme, en rajouter une cinquième qui serait celle de tenir compte des arbres qui sont dans nos cités, notamment les platanes, diverses variétés comme les cèdres, les micocouliers, etc., qui nous permettent de profiter de leur ombrage.

J'insiste sur le fait que ces arbres qui sont dans nos cités sont malmenés. Souvent, ils servent de poteaux pour des compteurs électriques, des câbles qui les étranglent, qui les égorgent.

Je voulais savoir s'il y a un programme qui va être mis en place pour faire prendre conscience à nos élus et à nos maires des communes de l'agglomération de respecter un peu plus cette végétation qui est tout de même une végétation qui nous sert de bien-être dans nos vies, notamment sous les ombrages des terrains de pétanque et autres. Mais, ces arbres se trouvent aujourd'hui malmenés et meurent progressivement.

Y a-t-il un programme qui va être inséré dans cette action pour ces « Territoires engagés pour la nature » ? Je vous ai écrit d'ailleurs en ce sens, Sabine, un long courrier.

Mme COSSERAT.- Oui, je vous ai répondu. C'est vrai qu'aujourd'hui, nous n'avons pas à proprement dit inscrit un programme spécialisé pour les arbres, mais ce que je vous propose, c'est d'y réfléchir, parce que des programmes orientés sur la question des arbres, notamment l'identification des arbres remarquables, c'est vraiment intéressant. C'est quelque chose que nous pourrions faire.

C'est vraiment un travail de partenariat avec toutes les communes. L'agglomération le ferait, mais peut-être pourrait-on appeler des villages volontaires à aider à organiser l'inventaire de ces arbres remarquables, par exemple.

Pour que nous puissions travailler, et je pense qu'à l'échelle de l'agglomération, nous pouvons le faire, mais je me retournerai vers Nicolas et l'équipe du service environnement pour y réfléchir. Une sensibilisation sur l'arbre, sur sa présence, sur ses bienfaits, sur la présence de l'arbre dans la cité, puisque c'est le sujet que vous questionnez particulièrement, je suis très motivée pour travailler dessus.

Je pense que nous allons en discuter. Je vous propose de l'aborder au niveau de l'équipe de la commission environnement, par exemple, en faisant des propositions. Peut-être, parce que nous serons « Territoires engagés par la nature », nous serons prioritaires sur des appels à projets qui relèvent de ces sujets-là et qui sont régulièrement lancés, soit au niveau national, soit au niveau régional et qui pourra nous permettre d'entrer dans un programme qui sera en grande partie financé. Parce que c'est vrai qu'à chaque fois, c'est vrai que cela coûte. Il y a de l'animation.

M. DE SOUZA.- Merci.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Sachant que normalement, au sein du Géoparc UNESCO, il existe un travail sur l'identification des arbres remarquables. Quelque chose est déjà en cours.

Mme COSSERAT.- D'accord. Nous allons pouvoir recouper.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Y a-t-il d'autres questions ? [Pas de question.]

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

Maintenant, la désignation des élus représentants de Provence Alpes Agglomération au comité de gestion de l'entente intercommunale pour la création et la gestion d'aires de grand passage des gens du voyage.

♦♦♦

22. Désignation des élus représentants de Provence Alpes Agglomération au comité de gestion de l'entente intercommunale pour la création et la gestion d'aires de grand passage des gens du voyage

Madame Sandrine Cosserat rapporte :

Sur le sujet de l'accueil des gens du voyage, nous avons une bonne nouvelle, mais je pense que tout le monde lit un peu la presse : nous avons enfin signé l'entente qui regroupe finalement sept établissements publics de coopération intercommunale qui sont signataires avec le Département pour financer une aire de grand passage qui va être réalisée à la commune d'Oraison.

Lorsque nous avons mis en place cette entente, nous avons aussi évidemment décidé de la gestion de cette entente. Cela va se faire à travers un comité de gestion qui va être coprésidé par les deux présidents des deux agglomérations qui sont les plus gros financeurs des aires de grand passage et qui sont aussi les deux territoires qui vont accueillir les aires de grand passage.

Pour représenter Provence Alpes Agglomération au niveau de ce comité de gestion, il faut que nous désignions deux titulaires et deux suppléants. Je pense qu'il y a moins de demandes pour ce genre de candidature. Je crois qu'il y avait eu dans le cadre d'un bureau des propositions. Je vais laisser la présidente les présenter.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Nous vous proposons les candidatures en tant que titulaires, Sandrine Cosserat et René Villard ; et en tant que suppléants Georges Pereira et Gérard Paul.

Y a-t-il d'autres candidatures ? [*Pas de candidature.*]

Nous passons au vote.

[*Accord de l'ensemble des conseillers communautaires.*]

Cela prend effet.

M. COMTE.- J'avais une question. Vis-à-vis de la vigilance au niveau de nos communes, il avait été dit, si je me souviens bien, que quand il y aurait des aires de grand passage, on n'aurait plus l'opportunité de les voir arriver sur les stades, sur le ci, sur le cela.

Cela va-t-il entrer en considération et pourra-t-on dire maintenant qu'ils ont l'aire de grand passage à Oraison et terminé ? Ou je me trompe ?

Mme COSSERAT.- Ce serait l'idéal, mais cela ne sera pas comme cela exactement, pas tout à fait. En fait, nous avons signé un schéma directeur d'accueil des gens du voyage du département des Alpes de Haute-Provence qui identifie un certain nombre d'équipements. Pour se mettre en conformité, nous devons réaliser deux aires de grand passage, une sur Provence Alpes Agglomération, une sur DLVA. Celle qui va être réalisée cette année, c'est celle de la DLVA, mais dans le cadre de l'entente, tout le monde cofinance, les sept EPCI signataires.

Nous nous sommes engagés aussi à mettre des aires permanentes d'accueil. Celle de Soleilhet est en cours. Un gros investissement sur lequel nous sommes cofinanceurs. Une est prévue à Manosque et il doit y en avoir une qui doit être faite dans le Pays de Forcalquier, Montagne de Lure et plus tard aussi sur l'axe Bléone, et aussi des terrains familiaux. Il y a vraiment un grand nombre d'équipements que nous devons réaliser.

Si nous avons un seul groupe qui vient en même temps sur le département, nous allons pouvoir facilement l'orienter vers l'aire d'Oraison, si elle est disponible. En l'occurrence, nous pourrons. Mais, s'il y avait simultanément un autre groupe qui arrivait, nous n'avons pas notre deuxième aire. Il faudra encore l'accepter. Nous ne pourrons pas... Nous aurons tout de même un argument pour dire que nous accueillons déjà un groupe : « Passez votre chemin ». Parfois cela fonctionne, mais pas forcément.

Si nous avons un grand groupe de 150 caravanes, nous saurons où les héberger et déjà, cela sera un grand soulagement pour tous ceux qui accueillent régulièrement les gens du voyage.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

♦♦♦

23. Acquisition de parcelles pour la réalisation de trois terrains locatifs familiaux sur la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban

Madame Sandrine Cosserat rapporte :

C'est un peu la continuité. Cela tombe bien, je viens de vous rappeler qu'il y avait plusieurs engagements que nous prenions : aires de grand passage, aires permanentes d'accueil et terrains familiaux pour les familles en sédentarisation.

C'est le cas de six familles qui sont sur Soleilhet et bien sûr dans le cadre de notre entente avec la Communauté de communes du Sisteronais Buëch, nous avons convenu de façon juste que sur ces six familles, il y en ait trois qui soient accueillies sur des terrains familiaux qui vont être financés par la Communauté de communes du Sisteronais Buëch à proximité de l'aire permanente d'accueil de Soleilhet et trois qui seraient accueillies à la commune de Château-Arnoux.

C'est un travail que nous faisons en lien avec René Villard et c'est aussi pour cela qu'il va participer à l'entente, que son nom a été proposé.

C'est aussi par le fait que l'obligation des aires permanentes d'accueil relevait du fait que Château-Arnoux était une commune de plus de 5 000 habitants et devait donc s'équiper d'une aire permanente d'accueil que nous avons mutualisée avec Sisteron, pour vous expliquer un peu la logique des choses.

Pour faire ces terrains familiaux, il nous fallait un terrain. Après moult recherches, nous en avons trouvé un, on est en train de l'acquérir et il faut que l'on autorise madame la présidente à faire toutes les démarches, pour un montant de 8 000 euros environ.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? [Pas de remarque.]

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

Je vais passer la parole à Denis Baille pour une motion sur la demande du respect du droit international au Proche-Orient.

♦♦♦

MOTION - Demande du respect du droit international au Proche-Orient

Monsieur Denis Baille rapporte :

Merci, madame la présidente.

Depuis aujourd'hui, seize mois, nous assistons au pire des massacres du XXI^e siècle et sans doute depuis bien plus longtemps que cela. La pire des catastrophes humanitaires, avec près de 60 000 morts recensés, dont

une grande partie de femmes et d'enfants, s'ajoutent tous ceux qui sont ensevelis sous les décombres, et qui fait estimer le nombre des victimes aux environs de 100 000 personnes.

Nous n'avons que des nombres, pas de visages. Un territoire interdit à la presse, à l'aide humanitaire, pas de vivres, pas de soins pour les blessés et les amputés. Le monde regarde avec fatalisme et résignation l'une des plus puissantes armées du monde détruire un peuple et un territoire. Une agression qui nous a d'abord été présentée comme un droit à se défendre, a été en fait des représailles et une vengeance qui apparaît aujourd'hui comme un plan de nettoyage.

Cette vengeance, ce n'est pas la justice. Nous sommes réputés appartenir à un pays des droits de l'homme. Nous, la France, comme la plupart des pays de ce monde, sommes membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons signé avec les autres les traités du droit international. Nous adhérons à la Cour internationale de Justice qui a qualifié de génocide l'extermination des Palestiniens de Gaza. Nous adhérons à la Cour pénale internationale qui a émis un mandat d'arrêt contre les principaux protagonistes de ces horreurs, dont certains voyagent allègrement dans le monde sans souci.

Or, la plus grosse quantité de bombes qui tombent sur Gaza arrive tous les jours en Israël des États-Unis par des nuées d'avions-cargos. Une autre grande partie vient d'Allemagne et la France livre des équipements militaires pour qu'un tout petit pays comme Israël puisse mener une opération de cette envergure.

La justice internationale a reconnu le droit au retour des Palestiniens chassés de chez eux en 1948. Elle a condamné la colonisation de la Cisjordanie qui aujourd'hui se fait à marche forcée. Nous sommes nombreux aujourd'hui à ne pas pouvoir supporter ces horreurs et ce mépris de justice qui nous rappellent des périodes où nous regardions sans voir et sans rien dire les exactions indicibles.

Cette motion demande l'arrêt des massacres et des destructions, le respect simplement de la justice et du droit.

Je crois que nous nous honorerions de l'approuver.

Je pense que tout le monde a reçu ce texte. Merci pour votre écoute.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Merci, Denis Y a-t-il des interventions ?

M. SÉJOURNÉ.- Je m'associe tout à fait à cette motion. J'avais demandé qu'une motion du même titre soit présentée au conseil municipal de Digne-les-Bains. Cela n'a pas été possible, mais je souhaiterais éventuellement, si celui qui l'a rédigé l'autorise, que l'on rajoute aussi un appel à la relance du processus de paix des accords d'Oslo, de façon à donner une perspective et à rappeler le droit d'avoir deux États dans cette région, de façon que la situation soit bien claire pour nous et de refuser définitivement cette colonisation et cette expulsion des Palestiniens.

Je ne sais pas si on le peut faire ou si l'on reste uniquement centré sur Gaza, mais c'est vrai qu'aujourd'hui la situation au Proche-Orient a dégénéré, en Cisjordanie, au Liban et aussi sur le territoire du Golan. Je laisse le rapporteur libre de ce qu'il a à faire.

M. BAILLE.- C'est moi qui ai proposé ce texte. Je ne suis pas contre les ajouts. En l'occurrence, on se prononce sur une situation ponctuelle. Les accords d'Oslo, en principe, sont ceux qu'ils sont. On pourrait en reparler avec leurs avantages et leurs inconvénients.

Pour ce qui est du choix des deux territoires et des deux États, ce n'est pas à nous de le choisir. Je pense que c'est aux Palestiniens et aux Israéliens de le faire dans la mesure où c'est possible. Nous n'avons pas, nous, à juger des accords à venir. Dans mon esprit, c'était de demander que le droit international soit respecté pour tout le monde.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Je pense que nous allons rester sur ce qui a été préparé. Si tout le monde est d'accord. Y a-t-il d'autres interventions ? [Pas d'intervention.]

Je vous propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Le conseil est terminé. Je vous souhaite une excellente soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.



La Presidente

Patricia GRANET BRUNELLO

Le Secrétaire

René VILLARD

Observations : à la demande de M. Séjourné, pages 29/30, lors du rapport désignation de deux membres du conseil d'administration à la Régie des Thermes et suite à l'intervention de M. Kuhn,

« avant le commencement du vote, M. Séjourné se lève et prend la parole »